

droit et liberté

revue mensuelle
mouvement contre le racisme
l'antisémitisme et pour la paix

mr
ap

5 f • n° 362 • octobre 1977

seuil d'intolérance

marseille : autour d'un crime





rencontrer l'autre

Nous avons séjourné pendant trois semaines en Bretagne et j'ai eu l'occasion de participer à une expérience très positive que j'aimerais voir s'étendre, le plus possible en France. Nous organisons des séjours de vacances pour des familles de migrants. Dans un village, plusieurs personnes constituaient une équipe, appelée « équipe d'accueil » qui avait pour but de trouver un local, l'aménager correctement pour y héberger une famille.

Cette équipe d'accueil, rendue consciente des problèmes des travailleurs et de leur famille, était chargée d'aller chercher les familles à la gare à leur arrivée, par exemple, établir les contacts avec les commerçants en prévenant ceux-ci de leur faire bon accueil, etc.

Sachant que la famille reçue était placée en quelque sorte sous la responsabilité d'une équipe faisant partie d'une association, dans l'ensemble tout se passait bien. Les familles, essentiellement maghrébines, savaient qu'elles seraient accueillies par des « amis ». Cela était très important car, sinon, elles n'auraient jamais osé partir. Au bout de 2 ou 3 ans, bien des familles « osent » partir d'elles-mêmes par la suite.

L'important à noter c'est l'ouverture qui s'est produite tant du côté des « accueillis » que des « accueillants ». Surtout des accueillants. Je souligne car il nous a été donné de percevoir en profondeur le degré de racisme inconscient dont font preuve mes concitoyens. Il ne s'agit ici nullement de porter un jugement. Mais si l'on veut faire progresser les mentalités, il faut être lucide. Je dois ajouter que ceci se passait dans un milieu de « catholiques pratiquants », et si ces expériences se sont révélées positives dans l'ensemble, c'est parce que le fait d'être promues par une association dont les membres étaient catholiques pratiquants « surtout » sécurisaient beaucoup la population d'accueil.

Sans ce sentiment de sécurité, il eut été difficile de réussir. Ceci est très important. Car le nœud du racisme en France c'est la peur de l'Autre. Il faut donc oser rencontrer l'Autre, cet autre qui nous fait peur. La grande majorité des gens qui ont accueilli des familles ont perdu une très grande partie de préjugés. Préjugés qui sont véhiculés, hélas ! par la culture (livres scolaires) et la télévision. (Que dire de Tarzan dont l'impact sur la jeunesse est ahurissant !).

J'aimerais étendre ces expériences :

— Un mois de congé en campagne, si possible chez des fermiers, cela permettrait à ces travailleurs de récupérer des forces moralement et physiquement, l'amitié valant bien des médicaments.

— D'autre part, ils aimeraient pouvoir faire des stages chez des fermiers pour voir comment les agriculteurs français travaillent.

Actuellement, je suis seule dans le Sud-Est. Mais je sers en quelque sorte de

coordinatrice. Si des lecteurs se sentent concernés qu'ils m'écrivent.

Mme Christiane BERNARDI,
Recette P.T.T. - Aubais
30250 Sommières, tél. : 80.70.00

en première page

Ayant acheté accidentellement ce matin le seul journal spécifique de la région d'Orléans, je tombe en première page sur ce dessin, particulièrement raciste :



Je croyais pourtant que cette attitude tombait sous le coup de la loi.

Je vous l'envoie donc. Cela me semble autant plus grave que, quelle que soit son orientation politique, un journal local a toujours de nombreux lecteurs.

En espérant que cet envoi servira, même de façon modeste, je vous adresse mon salut solidaire.

Dr PROUET-CHRISTIAN
45400 Fleury-les-Aubrais

N.D.L.R. - Ce dessin, qui se veut anodin, est en effet nocif, en ce sens qu'il encourage les comportements hostiles qui se manifestent parfois dans les stades à l'égard des joueurs de couleur. D'autre part, s'appuyant sur un ethnocentrisme stupide, bien que très courant, il tend à présenter comme « normale » la peau blanche et « anormale » ce qui est différent.

allez faire un tour

A M. Michel Bilis, auteur de l'article du n° 359 : « Sombres perspectives pour Israël ».

C'est vous qui êtes sombre ! Comment pouvez-vous vous permettre une telle critique sur la victoire du Likoud, et de telles affirmations sur l'avenir d'Israël ?

Qui comptez-vous révolter ou émouvoir avec vos phrases mélodramatiques ?

Je cite : « Le Likoud qui n'a que du sang et des larmes à offrir à une population abusée et désorientée ».

C'est vous qui êtes désorienté, vous qui êtes

■ éditorial ■
escalade p. 5

■ l'événement ■
autour d'un crime p. 6
trois morts à sedaine p. 9

■ au fil des jours ■
le crime d'apartheid p. 10
les nazis s'agitent p. 12

■ dossier ■ c.l.e.p.r. ■
seuil d'intolérance p. 13

■ action ■
votre débat p. 27

et nos rubriques habituelles...

la couverture est de Jean-Yves Treiber.

en France. Même si en tant que Juif français, certains d'entre nous sont étonnés de ce brusque changement, nous ne pouvons pas en aucun cas vous permettre de juger les Israéliens. Nous ne pouvons pas non plus nous permettre, comme vous l'avez fait, de lancer des appels de réorganisation rapide aux Israéliens. Quel beau moraliste vous êtes, qu'il est facile de juger et de prévoir comme vous le faites ! Madame Soleil ne ferait pas mieux. Avant de juger il faut comprendre, mais je doute que ce soit là votre objectif premier.

« Comment a-t-on pu en arriver là ? » Telles sont vos paroles. Allons, cessez d'apitoyer les gens et essayez d'être réaliste.

Ne croyez-vous pas qu'il est temps qu'Israël cesse de faire trainer comme chien en laisse ? Nous en avons assez de vivre la corde au cou. Nous voulons pouvoir prendre des décisions sans être obligés d'en référer au reste du monde. Ne trouvez-vous pas cela normal ?

Alors avant de parler en tant que Français, allez faire un petit tour du côté d'Israël !

Mlle Nadine KOSSAK
67000 Strasbourg

Lors de l'arrivée au pouvoir du Likoud, nous avons exprimé nos craintes sur l'avenir d'Israël. Ces craintes se fondaient sur les déclarations programmatiques de Bégin et de ses bruyants alliés religieux : volonté claironnée de multiplier les points de colonisation dans les territoires conquis (« libérés », selon le Likoud), négation des aspirations nationales palestiniennes, refus de tout dialogue avec l'O.L.P.

SOFDAL

1, rue Pernoud
92160 ANTONY

**Accessoires
Caravanes
Bateaux**

TÉL : 668-10-48



SOCIÉTÉ MONDIAL "GO"
5, RUE ELZÉVIR ☆ 75003 PARIS

CHARLES KARNIER
PRÊT A CHAUSSER

27, RUE MESLAY 75003 PARIS

272.18.83

FABRIQUE DE VÊTEMENTS
EN PEAUX ET MOUTON LAINÉ

L'ATELIER ALTO

26, RUE BICHAT - PARIS (X^e)
Tél. : 208-25-92

Ets LEON WEIL s.a.

MANUFACTURE D'ARTICLES EN MÉTAL
POUR CHAUSSURES ET CONFECTION

37, QUAI JULES-GUESDE, 94400 VITRY (F.)
TÉLÉPHONE 680.04.93 +

Jady boutique

BARRIERE DE BEGLES - BORDEAUX
Tél : 85.83.61

PANTALONS

ASCOT

JUPES

SARL AU CAPITAL DE 282.000 F

19-21, Passage du Caire

75002 PARIS — Tél. : 236.37.80

Force est malheureusement de constater que Bégin a, jusqu'ici, tenu ses promesses, multipliant actes et propos intransigeants, notamment la colonisation en Cisjordanie. Nous continuons de penser que cette voie mène à l'isolement d'Israël, accroît les risques de guerre et sape toute base d'entente future entre israéliens et palestiniens. (A ce propos, il serait bon qu'un net démenti soit apporté aux récentes et nombreuses rumeurs concernant le recours à l'usage de la torture, contre des détenus palestiniens.)

A moins d'admettre que la majorité des israéliens prônent sciemment une telle politique, peut-être admettez-vous avec nous qu'ils aspirent dans l'ensemble à la paix, mais que désorientés, abusés et victimes de la démagogie du Likoud, ils ont élu un gouvernement qui ne les en rapproche pas.

M. BILIS

à renouveler

J'ai beaucoup apprécié l'initiative que vous avez prise d'insérer une affichette au milieu du journal. A mon avis, c'est une initiative à renouveler, voire à « institutionnaliser » cette page centrale à détacher. Ce peut être une affiche, ou un tract, ou un texte expliquant ce qu'est le M.R.A.P., etc. Toutes choses pouvant être collées sur un mur, ou distribuées avec profit. Cela permettrait de faire du journal un meilleur instrument pour ceux qui veulent militer contre le racisme.

Françoise TOLLOT
61000 Alençon

droit et liberté mensuel

120, rue saint-denis, 75002 paris
téléphone 233.09.57 - c.c.p. 9239-81 paris

directeur de la publication

albert lévy

rédaction

jean-louis sagot-duvauroux

maquette

lucky thiphaine

publicité

au siège du journal

ABONNEMENTS

• UN AN 50 FRANCS • SOUTIEN 100 FRANCS

ANTILLES-REUNION-MAGHREB-AFRIQUE-FRANCOPHONE

LAOS-CAMBODGE-NOUVELLE-CALÉDONIE 55 FRANCS

AUTRES PAYS 75 F CHANGEMENT D'ADRESSE 2 F

droit et liberté n° 362 octobre 1977

éditorial

escalade

Un nouvel assaut a été lancé, le 27 septembre, contre les travailleurs immigrés et leurs familles, un nouvel encouragement apporté aux campagnes visant à faire d'eux les boucs émissaires de la crise (1).

La plus grave des dispositions rendues publiques ce jour-là par M. Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du ministre du Travail, est sans conteste la suspension de l'immigration familiale. Désormais, ces hommes qui concourent de façon décisive aux activités économiques du pays ne pourront plus faire venir auprès d'eux leur épouse, leurs enfants. Combien sont-ils qui avaient profité des vacances pour se marier au pays, cet été, qui avaient, au prix de durs sacrifices, aménagé ici un modeste logement ? ... Fini le rêve d'une vie normale ! Défense d'aimer ! Un diktat anéantit du jour au lendemain leurs espoirs, leurs efforts, en violation des droits humains les plus élémentaires.

Autre mesure annoncée, la décision de ne plus délivrer de nouvelles cartes de travail est présentée comme une conséquence logique de l'arrêt de l'immigration, datant de juillet 1974. Mais peut-on parler de logique alors que tout, dans ce domaine, se trouve conditionné par les surprofits qu'un certain patronat fonde sur la main d'œuvre immigrée ? Adapter véritablement l'immigration aux besoins de l'économie supposerait de l'organiser sur la base d'accords précis avec les pays concernés, dans un esprit de coopération mutuellement avantageuse. Dans le contexte actuel, ce qui prévaut, c'est l'arbitraire des dérogations consenties à de grandes entreprises, qui importent à leur gré des travailleurs, et, d'autre part, l'arbitraire des refoulements et des expulsions.

Aussi, les propos du ministre ne laissent-ils prévoir qu'un renforcement des brimades administratives, des rafles « au faciès » et des descentes policières dans les foyers : tous moyens d'augmenter encore le climat de crainte parmi les immigrés, leur vulnérabilité, et donc, espère-t-on, leur soumission aux exigences patronales.

Quant à l'offre de 10.000 francs faite aux travailleurs étrangers pour quitter la France, non plus seulement s'ils sont chômeurs, mais simplement après cinq ans d'activité salariée, elle appelle bien des observations.

On ne voit donc pas comment le départ éventuel de nombreux immigrés donnerait du travail aux femmes et aux jeunes qui constituent la majorité des sans-emploi. D'autant plus — des études ministérielles l'ont démontré — qu'il en résulterait une accentuation de la récession.

D'ailleurs, ce prétendu « cadeau » d'un million d'anciens francs représente une somme nettement inférieure à l'allocation de chômage à laquelle tout salarié peut prétendre; il s'assortit d'une renonciation par les « bénéficiaires » à tous leurs droits sociaux, et même à la possibilité d'un quelconque retour en France.

Mais Minute, M. Le Pen, et beaucoup d'autres, trouveront là matière à de nouvelles diatribes sur les « privilèges » accordés aux immigrés au détriment de la population française. M. Stoléro n'a-t-il pas déjà insisté, lors de sa conférence de presse, sur les dépenses faites en vue de loger ces travailleurs, alors qu'une part des fonds utilisés à cet effet proviennent des retenues sur leurs allocations familiales, et le reste, des taxes salariales.

Les immigrés « responsables » du chômage et des difficultés des Français, de la délinquance accrue (M. Stoléro l'a aussi suggéré) : ces thèmes, avec quelques autres, trouvent donc une fois de plus aliment dans les déclarations et les actes officiels.

Face aux mystifications, aux préjugés, aux violences racistes qui ne cessent de s'aggraver, dans le climat de tension et de peur, d'atteintes aux libertés, qui favorise la confusion des esprits et les actes irréfléchis, le m.r.a.p. a fort à faire pour défendre le bon-sens et la justice. Plus que jamais, son action est un besoin, un impératif démocratique.

Albert LEVY

(1) Un dossier sera consacré, dans le prochain numéro, aux mesures prises par M. Stoléro.

marseille : autour d'un crime



Les travailleurs du métro ; un rôle décisif dans l'amélioration de la ville.

Photo : Pierre PYTKOWICZ

- Mais, non ! Ça n'est pas du racisme; on peut plus dormir avec leur espèce de musique ! Il s'est énervé, c'est tout.
- Ah, bon ! Toi, quand ton voisin fait du boucan, tu descends son beau-frère avec ton fusil de chasse ?

Les conversations vont bon train, à Marseille, en cette fin de mois d'août, après qu'un journaliste ait révélé l'assassinat de Nasri Abdel Malek.

Le mercredi 17 août, dans le quartier populaire de Saint-Louis, plusieurs travailleurs algériens dînent dans un petit restaurant tenu par un de leurs compatriotes. Ils écoutent la musique que diffuse le Juke-box. Tout à coup, un groupe d'hommes, surgit. Ils sont armés de carabines, de couteaux, de barres de fer, de chaînes de vélo, etc. Leur chef, Richard Navarro, est un docker du port. La vitrine du café est brisée, les tables renversées, le propriétaire est pris à parti, roué de coups. Les assaillants ne veulent rien entendre lorsque les travailleurs algériens essayent de parlementer; puis, tout à coup, Navarro épaule sa carabine, met en joue, tire. Nasri s'écroule, mortellement blessé. Il laisse derrière lui, une femme, deux enfants, et

l'atroce amertume d'une vie de trente ans interrompue brutalement parce que Navarro et ses complices « n'aiment pas la musique arabe ».

onze enfants morts à bassens

Marseille, curieuse ville ! Dans la nuit, les services de nettoyage ramassent les ordures. Dans cette cité où les étrangers sont si nombreux, pas un d'entre eux ne participe à ce travail où ils sont si fréquents ailleurs. C'est qu'ici, la profession est « fortement défendue », relativement bien rémunérée. Par contre, sur les chan-

niers du métro, tristement célèbres par le nombre d'accidents mortels qui y sont recensés et l'insécurité des conditions de travail, le teint basané des travailleurs donne un singulier éclairage sur la désinvolture avec laquelle on considère leur santé.

Marseille, ville étonnante ! Busserine, Bassens, la Paternelle, le quartier de la Porte d'Aix, autant de mini « bantoustans », îlots de sous-développement au cœur de la deuxième cité de France. Dans une de ces rues où les Français sont rares, derrière la Porte d'Aix environnée de travaux, un bar s'appelle « La Goutte d'Or ». La géographie du racisme a déjà ses amères nostalgies. Bassens, cité bordée d'un côté par l'autoroute, derrière un immense mur qui la cache, de l'autre par la voie ferrée. Au-delà des rails, un terrain vague, seule aire de jeux pour les enfants. Onze d'entre eux sont morts en voulant s'y rendre.

des poches de sous-développement

Le visiteur attentif est immédiatement surpris par la structure « coloniale » de la ville de Marseille. A côté de quartiers comme on en trouve dans toutes les villes de France, on découvre de véritables « poches de sous-développement ». Misère, chômage disproportionné, délabrement extrême des habitations et hygiène publique déplorable. Là se recrute une main d'œuvre à bon marché, dont les exigences sont limitées par des conditions de vie rudimentaires imposées par leur implantation dans ces ghettos. La police, omniprésente, patrouille, même de jour, avec les chiens. Les contrôles sont permanents, les insultes fréquentes, la politesse exceptionnelle. On a l'impression que la ville s'est installée dans une situation d'apartheid et les réactions racistes y sont d'autant plus aisées que l'incommunication est presque totale. Dans les cités, les enfants d'immigrés, n'ont généralement aucune structure d'accueil. Souvent, ils traînent dans les cours. Les gardiens, de plus en plus fréquemment « musclés », infligent de fortes amendes aux parents de ceux qui « marchent sur les pelouses » ou ont une conduite qui ne leur convient pas. Comme nous l'indiquait M. Haddou, le responsable local de l'Amicale des Algériens en Europe, « les déclarations gouvernementales concernant la responsabilité des immigrés dans le chômage ont ici un très grand effet; la région est en effet très touchée par ce mal. » Fos n'a été en fait qu'un mirage et n'a dégagé que peu d'emplois. Beaucoup de petites entreprises ferment. Alors, ce sont les immigrés qui payent en premier les pots cassés. Les jeunes surtout.

L'immigration à Marseille n'est pas un

fait récent. Nombreux sont les Algériens qui sont nés en France et qui arrivent à l'âge de travailler. Souvent, ils parlent mieux le français que l'arabe. Toute leur vie s'est faite ici. Lorsqu'à seize ans, ils sortent de l'école, ils doivent chercher un travail. Mais ils possèdent une carte de séjour de « non-salariés » qui ne leur permet pas de travailler, ni même de s'inscrire au chômage. Il faut donc qu'ils trouvent eux-mêmes un employeur qui accepte de leur faire un certificat de travail et de s'engager à les prendre alors qu'ils ne sont pas encore en règle. Dans la situation actuelle de chômage, c'est extrêmement difficile et ils sont alors réduits à une inactivité débilante qui provoque de graves problèmes sociaux.

Une pratique s'est répandue dans les A.N.P.E. (agences nationales pour l'emploi) marseillaises. Il s'agit d'intimider les travailleurs en leur proposant le formulaire du « retour volontaire », le fameux « million », en l'accompagnant de commentaires qui visent à faire croire au travailleur en cause, que cette procédure est obligatoire. Le tout sur un ton et avec des qualificatifs qu'on imagine. On dit à ces femmes ou à ces hommes qu'ils seront expulsés s'ils refusent de remplir le formulaire. A tel point que l'Amicale des Algériens en Europe a du faire une information spéciale pour expliquer les modalités réelles de l'affaire. Tout ceci éclaire d'ailleurs les buts de l'entreprise, qu'on ne peut évidemment pas séparer de toutes les suggestions qui sont faites en haut lieu sur le fait « qu'il y a en France 2 000 000 de travailleurs immigrés et que le nombre de chômeurs... »

pourtant !

Pourtant, Marseille fut de tout temps une cité d'accueil. Le vieux port savait ne pas s'effrayer des hommes de tous pays qui le visitaient depuis toujours. Les Algériens sont bien les plus nombreux, mais il existe à Marseille de multiples communautés d'origine différente. Les Arméniens sont en grand nombre. Généralement bien admis par la population, ils se sont assimilés sans toutefois oublier leurs particularités. Ainsi, on peut rencontrer telle vieille Arménienne arrivée là depuis des années, à l'époque du génocide, et qui parle encore difficilement français. Mais son petit fils, qui n'a d'autre pays que la France, dont on ne sait l'origine qu'à son nom, parle pourtant aussi la langue de ses ancêtres et n'en oublie pas la culture.

A la Joliette, les gens savent quel jour les Vietnamiens fêtent leur nouvel-an, car le Têt donne lieu à des festivités généralement admises de tous et par lesquelles la communauté vietnamienne manifeste son origine particulière.

L'accent pied-noir ne provoque pas les droits et libertés ■ n° 362 ■ octobre 1977

sarcasmes dont on abreuve souvent les Algériens. Parmi eux, nombreux sont les juifs d'Afrique du Nord qui sont venus s'installer là, multipliant les synagogues où ils pratiquent leur religion sans que personne n'y voit à redire !

Bien sûr, tout n'est pas rose. Telle inscription antisémite ornée de croix gammées rappelle que les vieux démons ne sont pas loin. Certains groupes, comme les Comoriens, rencontrent des problèmes particuliers. Ils doivent en effet opter, avant avril 1978, pour la nationalité française ou comorienne. Leur choix est évidemment faussé par la constatation qu'ils font du racisme d'une part, des discriminations légales qui touchent les étrangers de l'autre.

Pourtant, une inquiétude s'empare de certains, citoyens français, qui avaient choisi autrefois la France à l'occasion d'un voyage, où, marins épris de larges horizons, ils pensaient voir dans ce pays

un lieu d'accueil où ils pourraient arrêter un jour leur interminable pègrination. On voit à Marseille, plus que partout ailleurs, des familles entières d'origine africaine, ou d'autres continents, qui vivent là depuis des décennies. Ceux-là aussi découvrent le racisme, le rejet, la haine.

un traitement homéopathique

Le 22 janvier 1975, M. Dijoud, alors Secrétaire d'Etat à l'Immigration déclarait au journal « Le Provençal » : « Nous avons les moyens de notre politique. Nous saurons le montrer à Marseille et faire de cette cité un bon exemple à suivre ailleurs ». On frémit à l'idée que ce vœu puisse être mis à exécution. Deux mois plus tôt, le ministre avait en effet signé, avec Gaston Defferre, maire de Marseille, un « programme pluriannuel » concernant

le droit de prier

Une des nombreuses discriminations dont sont victimes les travailleurs immigrés de confession musulmane en France consiste dans la très grande difficulté qu'ils ont à y pratiquer leur religion. Pas un lieu de culte officiel dans la ville de Marseille. Et pourtant, la religion musulmane en France est la seconde pour le nombre de fidèles. Mgr Etchegaray, archevêque de Marseille et président de la conférence épiscopale française nous déclarait : « Je considère que ma mission d'évêque me donne la charge de faire que les divers peuples qui cohabitent à Marseille se connaissent, et ceci pour éviter qu'ils ne puissent en arriver à l'affrontement. On s'habitue trop à croiser des gens d'une autre couleur sans que cela aille plus loin ». Dans cet esprit l'archevêque avait fait publier en janvier dernier une lettre dont nous donnons les principaux passages.

« Une nonchalante coexistence, qui frôle plus qu'elle ne brasse des hommes de toutes races, fait que les Marseillais, accoutumés à tout voir débarquer sur le quai de leur histoire, ne se rendent même plus compte de ce qui compose la cité. Ainsi, les catholiques pensent-ils aux milliers et milliers de musulmans qu'ils côtoient à longueur de journée ? Le dialogue islamo-chrétien, un des plus importants par la masse de ses partenaires et la qualité de ses valeurs religieuses, n'est pas pour nous une question théorique ou réservée à des colloques d'experts de Cordoue à Tunis, de Tripoli à Vienne : il s'impose sur notre propre terrain de l'existence quotidienne. Qu'en faisons-nous ?

« Bien sûr, il faut d'abord pouvoir se rencontrer, le vouloir; et chez nous cela veut dire rencontrer les travailleurs immigrés, surtout ceux des pays du Maghreb. Où en sommes-nous de cette connaissance patiente, directe, fraternelle de personnes marquées plus que d'autres par de dures conditions de travail, d'habitat, de vie familiale et sociale ? Il nous faut réagir contre une tendance qui chercherait dans nos contacts à faire abstraction de l'Islam, alors que la religion musulmane façonne profondément la vie pratique de tous les jours...

« Le dialogue catholique-musulmans a été longtemps hypothéqué par des conflits à coloration politique. Aujourd'hui, il risque d'être faussé par manque d'approfondissement religieux et même d'être bloqué du fait d'approximations ou de préjugés réciproques. Le dialogue n'est pas seulement un cri du cœur, mais une démarche de vérité pour rejoindre le meilleur des autres par le meilleur de nous-mêmes. Que faisons-nous pour mieux connaître la foi musulmane sans rien renier de notre foi chrétienne ? Que faisons-nous pour aider les travailleurs immigrés à observer le Coran dans toutes ses implications communautaires ? Pouvons-nous rester impassibles devant les laborieuses recherches de croyants en quête d'espaces de prière qui leur font cruellement défaut ? Quelle serait notre attitude si un de ces lieux rituels était aménagé dans notre voisinage ?...

« Comment enfin ne pas citer ce verset coranique qui évoque les relations entre chrétiens et musulmans : « Si Dieu l'avait voulu, il aurait fait de vous une seule communauté; mais il a voulu vous éprouver par le don qu'il vous a fait. Cherchez à vous surpasser les uns les autres dans les actions bonnes. Tous vous retourneront vers Dieu. Alors il vous éclairera au sujet de ce qui vous divise » (Sourate 5,53/48). »

R. ETCHEGARAY.
Archevêque de Marseille.

les travailleurs immigrés. Présenté à grand renfort de publicité, ce programme devait être de nature à régler les graves problèmes que connaissait la ville à cet égard, dès cette époque.

A ce moment, on comptait par exemple 85 groupes de H.L.M. qui avaient moins de 1 % de travailleurs migrants, tandis que 33 en logaient plus de 8 %. Il est à noter que les conditions d'admission dans les H.L.M. rendaient difficile leur accès aux immigrés puisqu'il faut justifier d'un salaire quatre fois supérieur au loyer. Dans ces conditions, la plupart d'entre eux vivaient dans des bidonvilles ou des quartiers délabrés, sans le moindre élément de confort.

La situation demandait des remèdes de cheval, car, pendant des années, on s'en était satisfait, laissant grandir — et pourrir... — les ghettos. Le plan Dijoud devait être financé par le F.A.S. et le 0,2 % d'aide au logement pour les travailleurs immigrés, versé par les employeurs, au titre du 1 % patronal d'aide aux logements sociaux. Autant dire que ce sont les immigrés eux-mêmes qui en assurent le financement, puisque le F.A.S. provient pour la plus grande part des allocations familiales non versées aux immigrés et que le 0,2 % n'est qu'une partie différée de leur salaire. Mais pourtant, la réalisation du plan s'est heurté à de prévisibles difficultés.

Il n'était évidemment pas question de loger les immigrés dans les « beaux quartiers », ce qui imposait qu'on respecte, peu ou prou, la structure discriminatoire de la ville. La ville de Marseille devait proposer des emplacements. Trois exemples de proposition : Le quartier des Pâquerettes où l'on propose de faire une cité de transit ne possède ni égouts, ni autobus, ni équipement social. La cité formerait un ghetto de mille habitants. La population s'oppose violemment à cette forme d'urbanisation sauvage. Le quartier Sainte-Marthe devrait accueillir une cité pavillonnaire sur un terrain précédemment acquis par la ville pour y construire un C.E.S. et un C.E.T. De plus, le quartier abrite déjà une très forte proportion d'étrangers. Même cas au quartier de la Valbarelle où l'on veut loger les immigrés sur un terrain destiné aux espaces verts, aux équipements scolaires et socio-éducatifs. La réaction du quartier est évidemment très hostile.

Le traitement homéopathe préconisé par M. Dijoud prend parfois des aspects franchement ridicules. 2 000 étrangers transitent chaque jour par Marseille et le rapport note : « En ce qui concerne l'hébergement d'urgence, si les travailleurs isolés qui se présentent parviennent à se loger, en revanche, aucun équipement n'existe actuellement pour répondre aux besoins des familles ». Conclusion : « La



Photo : Jean TEXIER

La misère tous les jours

ville facilitera la mise en service de dix chambres familiales » (sic).

Il est impossible de reprendre ici toutes les dispositions du plan Dijoud, mais on voit qu'en refusant de prendre le problème à bras le corps, un problème créé par des années de discriminations et d'injustice,

on n'aboutit qu'à des quart de mesure dont les effets peuvent être extrêmement dangereux. En effet, lorsque les habitants d'un quartier voient que les équipements sociaux qu'ils attendent légitimement depuis des années, sont mis en concurrence avec le logement d'immigrés, déjà

expulsion à retardement

Le 23 juillet 1977, à Rognac, près de Marseille, c'est la fête. Dans la nuit, un jeune Algérien est attaqué par deux Européens. Kamel Zerfi accourt à son secours. Bilan : l'un et l'autre gisent à terre, ensanglantés par les coups de couteau qu'ils ont reçus. Les gendarmes, nombreux sur la place, n'interviennent pas. Les deux victimes se traînent jusqu'à la clinique.

C'est de là que, le 27 juillet, Kamel appelle la gendarmerie pour porter plainte contre ses agresseurs et... contre les gendarmes pour « non-assistance à personne en danger ». Un membre du m.r.a.p., qui est venu déposer pour Kamel à la gendarmerie, surprend la conversation de deux gendarmes qui rentrent de la clinique : « Une tête brûlée ce Zerfi... Il porte plainte contre nous !... « Vous comprenez, moi, quand je vois des Gitans ou des Arabes se bagarrer, je préfère me tenir à l'écart... Je ne tiens pas à me faire couper en petits morceaux... et je n'ai pas sur moi mon pistolet chargé, prêt à tirer, s'ils s'approchaient trop de moi... Il faudra débarrasser, et vite ! ».

Trois jours plus tard, Kamel Zerfi, encore blessé, est arraché de la clinique, transporté à la prison illégale d'Arenc, expédié à fond de cale vers l'Algérie sans avoir pu revoir ses parents ou prendre ses affaires.

Que s'est-il passé ? Deux ans plus tôt, Kamel Zerfi fait une bêtise. Il vole une voiture. Il est alors mineur et la justice attend sa majorité pour le convoquer devant une commission d'expulsion, le 25 février 1977. La commission ne notifie aucune décision, si ce n'est une amende que paie la famille de Kamel.

Sollicité par diverses organisations syndicales, politiques, religieuses, antiracistes, dont le m.r.a.p., le préfet des Bouches du Rhône fait savoir, par l'intermédiaire de son chef de cabinet : « Kamel Zerfi faisait l'objet d'un arrêté d'expulsion depuis le 25 février 1977. Il se cachait. L'affaire de Rognac a permis de remettre la main sur lui. »

Indépendamment du fait que Kamel se cachait d'autant moins qu'il ignorait totalement faire l'objet d'un arrêté d'expulsion, l'histoire amène plusieurs « morales ».

Il est donc possible, en France, de conserver des arrêtés d'expulsion « au frigidaire », au cas où cela pourrait servir à se débarrasser de quelqu'un.

On n'hésite pas à soustraire à la justice un témoin dans une affaire en cours, lorsque cette affaire peut être gênante pour les forces de l'ordre.

On profite de ce qu'une personne est immobilisée par ses blessures pour le renvoyer sans tambour ni trompette.

Le racisme administratif a de ces calculs qui vous glacent.

Jo MULLA (m.r.a.p. de Martigues), et Jean-Paul MORLEY, (m.r.a.p. de Marseille).

fort nombreux dans les alentours, la revendication légitime sera facilement utilisée pour donner l'impression que, là encore, « c'est la faute aux immigrés ». Il aurait fallu des crédits beaucoup plus importants et une volonté réelle de briser la structure raciale et sociale de la ville pour que le logement décent des 13,5 % d'immigrés qui l'habitent n'apparaisse pas comme une régression pour des centaines de familles françaises qui vivent déjà dans des conditions très difficiles. La solution choisie ne règle pas le problème des travailleurs immigrés, mais elle installe des quartiers entiers dans un ressentiment qu'une habile propagande se charge de détourner vers les victimes. Le travail admirable de contact entre les hommes mené par certains prêtres ou des organismes comme la Cimade se heurte à une réalité qui est une véritable matrice à racisme.

nasri en est mort

Lorsque Navarro tire sur Nasri Abdel Malek, ce n'est plus, comme en 1973, le fait d'un nostalgique de l'O.A.S. ou d'un professionnel du racisme. Navarro est tout simplement un « Dupont-la-joie » comme Marseille peut en engendrer chaque jour. Ouvrier du port, syndiqué à la C.G.T., Navarro est un raciste « de la deuxième génération », celle qu'ont produites les allusions ministérielles, les invectives du « Méridional » et de « Minute », la misère et la discrimination dans la ville. Le fait est grave. Des certificats de « non racisme » Navarro n'en manque pas. Les ouvriers arabes tout d'abord, ceux qu'il est chargé d'embaucher, ont été « incités » à en fournir. Mais aussi tous ceux qui « ne voient pas pourquoi on fait toute une histoire parce que le bruit l'énerve ». Mais aussi la police qui, à la suite d'une commission rogatoire très précise du juge, lui déclare au sujet des suspects : « On les a interrogés mais ils n'ont pas voulu avouer. » (sic)

Alors, il est vrai qu'Arenc, la prison clandestine pour immigrés est toujours là. Il est vrai que les enfants traînent dans les ornières des chemins et qu'on entend rarement Mozart près de la Porte d'Aix. Il est vrai que le ciel n'est pas bleu pour tout le monde, à Marseille. Mais aussi, à Marseille, tous ces hommes et ces femmes qui petit à petit avancent les idées de fraternité et d'échange, ceux qui luttent contre une forme odieuse d'injustice, tous ceux, français et immigrés, qui n'acceptent pas de tendre le dos pour se faire battre mais qui retroussent leurs manches pour faire « autre chose », c'est sur tous ceux-là qu'il faut compter pour faire avancer les véritables solutions qui ne s'accrochent d'aucune intolérance, d'aucun racisme.

Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX
droit et liberté n° 362 octobre 1977

trois morts à sedaine

Les poings se serrent et la gorge se noue quand on entre dans le foyer de la rue Sedaine. De longues traces noires lèchent le haut de la porte, témoignage du récent incendie criminel qui vient de causer la mort de trois résidents africains. En 1967, l'A.F.T.A.M. relogait dans ce laboratoire désaffecté des travailleurs africains qui abandonnaient pour ce nouveau « logement » le bidonville où ils survivaient précédemment. Ce foyer provisoire devait les abriter un ou deux ans, en attendant qu'ils soient placés dans des conditions humaines. Nous sommes en 1977 !

Le jeudi 15 septembre, vers trois heures, un incendie se déclare à l'entrée, dans les poubelles. La seule issue a été soigneusement barricadée. L'absence de toute mesure de sécurité dans l'ancien laboratoire rend difficile l'évacuation des résidents. Cinquante d'entre eux doivent être amenés à l'hôpital. Trois y mourront. Plusieurs s'y trouvent encore dans un état grave.

Ainsi, il ne suffit donc plus de maintenir des travailleurs dans des conditions de logement infra-humaines, de les soumettre en permanence aux vexations et aux contrôles policiers, il faut encore que la violence raciste et l'insouciance criminelle d'organismes comme l'A.F.T.A.M. se mêlent pour menacer la vie même d'hommes qui n'ont commis comme seul crime que celui d'avoir la peau noire.

Quelques jours plus tard, un autre foyer recevait des menaces anonymes. Le feu y serait mis de la même manière qu'à Sedaine. Mais la police peut-elle à la fois protéger des personnes menacées et déployer des effectifs considérables pour les rafles multipliées dont est victime tout ce qui n'est pas honnêtement blanc ?

Qu'on en juge : le 26 septembre, une expédition est organisée par la préfecture de police contre... le foyer-taudis du 216 bis rue Saint-Denis. Motif : découvrir d'éventuels porteurs de faux papiers. Dans l'illégalité la plus totale, la police bloque l'entrée du foyer, interdisant tout déplacement à l'intérieur, tout contact avec l'extérieur, refusant de présenter un quelconque mandat de perquisition (on se demande d'ailleurs quel type de mandat de perquisition pourrait exister pour découvrir d'éventuels délits administratifs). Ceux qui doivent aller au travail ne peuvent partir; ceux qui en reviennent ne peuvent se reposer. Onze sont raflés pour vérification de leurs papiers. Parmi

eux, certains possèdent la nationalité française. Au gérant qui demandait le mandat de perquisition, il est répondu que s'il tient à rester en France, mieux vaut qu'il se taise.

Harcelés dans la rue, dans le métro, les travailleurs immigrés vont-ils donc devoir maintenant subir les vérifications policières jusque dans leur lit ! Alors, celui qui est en règle mais pour lequel la police a des doutes est arraché à son domicile, perd sa journée de travail ou son droit au repos, celui à qui des policiers véreux ont vendu le faux « vrais papiers » est victime à nouveau de la loi des forts, expulsé sans autre forme de procès, et les vrais coupables comptent leur argent frais ! C'est trop injuste !

L'été 1976, une trentaine d'immigrés étaient morts à Paris dans des incendies de foyers (cf dl n° 353). La haine est atroce : morts pour rien ! Aujourd'hui, ça continue, et pendant que le racisme tue, la police en rajoute encore par des rafles illégales et scandaleuses. Le m.r.a.p. est intervenu dans les deux cas pour apporter son soutien matériel, juridique et moral aux travailleurs immigrés victimes de discriminations et de crimes. Eux-mêmes s'organisent. Les résidents du foyer Sedaine ont décidé une grève de loyer illimité jusqu'à leur relogement dans des conditions supportables. Ceux du 216 bis rue Saint-Denis ont déjà remporté d'importantes victoires pour l'amélioration de leur foyer. Il reste cependant terriblement accusateur pour les négriers qui le dirigent. De plus en plus nombreux sont les travailleurs immigrés qui rejoignent les rangs du m.r.a.p.; ils veulent se défendre contre le racisme. Ce qu'ils défendent aussi de la sorte, c'est la dignité de la société française.

Théo SAINT-JEAN

quel juif ?

Dans la revue « Fiction » d'avril 1977 on pouvait lire un paragraphe assez fascinant, qui, pour ne rien ajouter à l'histoire en cause, n'en donnait pas moins une idée singulière des préjugés trotant dans la tête de son auteur. On s'en convaincra à la seule lecture :

« Le petit homme avait une figure de rat. On l'appelait par conséquent Le Rat, et cela depuis si longtemps que nul n'aurait pu dire, au sein des Serviteurs, quel était son nom véritable. Martha, elle, trouvait plutôt qu'il avait l'air d'un juif. Elle ignorait ce que pouvait être exactement un juif, mais la dénomination sonnait bien dans sa tête pour désigner son coéquipier. D'ailleurs, Le Rat était laid, sournois, autoritaire, suffisant, sec, coupant, désagréable, il ne riait jamais, il avait toujours raison — ou le prétendait : un juif... »

Sans commentaire !

k. k. k.

A Charlotte, en Caroline du Nord, l'un des Etats les plus racistes des U.S.A. (c'est là que furent jugés les dix de Wilmington), un groupe de nazis a ouvert le feu, au début du mois de septembre, sur des Noirs qui piquaient paisiblement, au cours d'une manifestation organisée par l'Eglise épiscopale méthodiste africaine, faisant un mort et des dizaines de blessés.

Au même moment, des activistes du Ku Klux Klan manifestaient à Columbus (Ohio) contre la pratique du « busing », le fait de transporter les enfants d'un quartier à l'autre pour favoriser l'intégration scolaire. Cinq cents contre-manifestants antiracistes les obligeaient à battre en retraite. C'est alors que la police intervenait pour protéger les hommes du K.K.K. revêtus de leurs robes blanches. Par contre, sept antiracistes étaient arrêtés.

la langue de sa mère

A la faveur du climat de racisme qui se développe, on voit de plus en plus souvent réapparaître des petites annonces discriminatoires. Comme une entreprise demandait une employée « métropolitaine », par l'intermédiaire d'une annonce

le crime d'apartheid



Conférence de presse des mouvements de solidarité de la C.E.E. Kader Asmal, Irlande; Connie Braam, Pays-Bas; Ingeborg Wick, R.F.A., Enrico Dodi, Italie, Jean-Pierre Garcia, m.r.a.p., France. (A la conférence de Lagos).

Le dimanche 25 septembre, dans une petite ville d'Afrique du Sud, 15 000 personnes suivent l'enterrement de Steve Biko, l'un des fondateurs du « Mouvement de la Conscience Noire », assassiné par la police raciste dans les geôles de Port Elisabeth. Steve Biko était l'un de ces jeunes intellectuels d'origine chrétienne qui ont impulsé un puissant mouvement de révolte dans la jeunesse en réaffirmant avec force leur identité africaine. Dans le sermon qu'il prononçait lors des funérailles, l'évêque Desmond Tutu affirmait que la patience d'un peuple a des limites, que la non-violence dont Steve Biko fut longtemps partisan est de moins en moins la seule voie envisagée par un peuple soumis à un esclavage atroce.

Les pays occidentaux, qui s'étaient fait représenter à l'enterrement, purent juger de la puissance du mouvement populaire lorsque le représentant de la S.A.S.O. (syndicat des étudiants) dénonça leur complicité dans les crimes dont les Africains sont victimes. S'ils avaient eu l'illusion de pouvoir jouer sur certains aspects du mouvement de la conscience noire, ils recevaient là un démenti cinglant. La mémoire de Steve Biko appartient au peuple en lutte pour la destruction totale de l'apartheid.

Car la politique de la poudre aux yeux n'aveugle pas tout le monde. A la conférence de Lagos, organisée par l'O.N.U., les pays occidentaux avaient été contraints d'approuver une résolution condamnant sans appel et en détail le système d'apartheid. Ils refusaient toutefois d'en tirer les conséquences et émettaient « des réserves » sur les points concrets de lutte contre le régime raciste. Les mouvements de solidarité des pays de la C.E.E., dont le m.r.a.p. représenté par Jean-Pierre Garcia, secrétaire national, organisaient alors une conférence de presse pour préciser en quoi pourrait consister pratiquement une solidarité réelle des pays concernés. Ils reprenaient les points évoqués par la résolution finale : embargo total sur les armes et dénonciation des accords de licences, arrêt de toute collaboration nucléaire, arrêt des investissements et des prêts, arrêt de toute relation sportive avec le sport racial sud-africain.

Peu de temps après, les pays de la C.E.E. se réunissaient à Bruxelles pour prendre « des mesures concrètes » concernant l'Afrique du Sud. Il en sortait, le 20 septembre, un « code de conduite non contraignant » pour les entreprises de la C.E.E. implantées en Afrique du Sud. On pouvait, entre autre, y lire que les entreprises devaient « assurer une complète liberté syndicale », ce qui serait cocasse, si le sujet était moins grave. Investissent en effet, au pays de l'apartheid, des entreprises comme Citroën ou Peugeot, dont on imagine, quand on voit ce qui se passe en France, l'ardeur qu'elles mettront à susciter, en Afrique du Sud, des syndicats représentatifs ! Les autres recommandations sont soit sans aucune importance, soit totalement irréalisables, en fonction des lois de la société raciste. Au reste, les entrepreneurs allemands ont déjà fait savoir qu'ils ne tiendraient aucun compte du « code de conduite » et Total prétend que ses ouvriers noirs sont suffisamment heureux pour qu'il ne soit pas besoin des conseils de ministres européens !

L'opération a le seul effet de permettre aux gouvernements européens de se dédouaner. C'est le sens de l'interview donnée par M. Makatini, représentant de l'A.N.C. à Alger, au journal « Le Monde ». Il y explique que les pays de la C.E.E. avaient un bon code de conduite avec la résolution de Lagos et qu'ils n'ont qu'à s'y tenir.

Si, en effet, les gouvernements ouest-européens ne détruiront pas l'apartheid à la place du peuple sud-africain, ils peuvent cesser leur collaboration avec les racistes et apporter une aide concrète au mouvement de libération. C'est en tout cas la voie que se doivent de suivre les mouvements de solidarité, parce que c'est là, et là seulement, leur responsabilité propre.

Au lieu de cela, des militaires racistes visitent en catimini les navires de guerre que la France s'appête à livrer à l'Afrique du Sud, on continue à construire sous le manteau du matériel électronique qui équipera les missiles de l'armée raciste. Quelle importance si la destination en est un régime capable d'arrêter d'un coup 1 500 étudiants à la sortie de la messe parce qu'ils priaient pour Steve Biko, l'un des leurs, assassiné la veille. Pourquoi s'inquiéter du fait que l'Afrique du Sud annexe purement et simplement Walvis Bay, le seul port en eau profonde de la Namibie occupée ?

L'année 1978 a été décrétée à la conférence de Lagos, Année internationale contre l'apartheid. Il faut qu'en France aussi, la solidarité soit à la hauteur de l'espérance que tous les hommes de bonne volonté placent dans l'éradication des régimes racistes d'Afrique australe.

parue dans « France-Soir », une amie du m.r.a.p. voulut en avoir le cœur net. Se faisant passer pour antillaise, elle demande si l'on accepterait sa candidature puisqu'elle est française.

Devant la réponse négative de la préposée, notre amie insiste en précisant qu'elle est en France depuis 6 à 7 ans. Au téléphone, hésitation, puis nouvel argument : « Vous êtes sortie de l'école depuis trop longtemps ». Notre amie propose alors sa « sœur », qui est censée terminer sa scolarité. Finalement, on en vient au fait : « On ne prend pas les gens d'Outre-Mer parce qu'on a eu des ennuis avec ces personnes qui ne peuvent pas se faire au rythme de travail des Français (sic) ».

Autre « ruse » des racistes, introduire comme clause restrictive : « Langue maternelle Française ». Autant on peut comprendre que certains emplois nécessitent réellement la connaissance du français, autant l'exigence concernant la langue de la mère du demandeur cache mal les intentions racistes de leurs auteurs. « Le Figaro » du 20 septembre recelait plusieurs annonces de ce type.

chtcharansky

Les juifs soviétiques qui désirent quitter leur pays se heurtent toujours à des décisions contradictoires. D'une part on laisse sortir plusieurs personnalités importantes qui ont demandé depuis déjà longtemps leur visa pour Israël; ainsi, la famille Tchoudnovsky. On sait que Grigori, le jeune mathématicien était atteint d'une grave maladie et souhaitait quitter son

pays pour subir un traitement à l'étranger. Plusieurs membres de sa famille avaient fait l'objet d'une mystérieuse agression dans les rues de Moscou et sa mère avait été blessée. Plusieurs autres personnes ont récemment reçu leur visa comme Valentin Tourtchine, à qui l'on avait proposé un contrat à l'université américaine de Columbia, ou quatre membres de la famille de Sakharov, qui comptent également s'installer dans ce pays.

Dans le même temps, l'action judiciaire contre Chtcharansky continue. Maîtres Roland Rappaport et Daniel Jacoby, ses avocats, ont présenté deux témoins soviétiques qui ont récemment quitté l'U.R.S.S. Selon eux, l'accusation d'espionnage est particulièrement absurde, car dès que quelqu'un a fait la demande d'émigrer, il est surveillé en permanence par la police.

à bout portant

Crimes et agressions racistes restent malheureusement une actualité permanente. A Pierrelatte, dans la Drôme, au début du mois de septembre, un groupe d'ouvriers agricoles marocains circule sur la route, à vélomoteur, en file indienne. Tout à coup, une automobile surgit et s'amuse à tenter de faire tomber les cyclomotoristes, puis s'enfuit tous phares éteints. Non contents de ce spirituel « apéritif », le groupe de jeunes crétins racistes qui se trouve dans l'automobile en question attend la file des Marocains dans un chemin creux. Là, ils lancent leur véhicule contre les travailleurs

Foyer Sanacotra à Argenteuil : à l'ombre de... l'autoroute.



Au Petit Paris
 PIERRE SMOLIN
 20-22, Rue de la République
 BÉZIERS - Tél. 28-44-24
 Même Maison :
 "Aux Vêtements Parisiens"
 Decazeville (Av) - Tél. 220

TOUT LE PRÊT À PORTER FEMMES - ENFANTS

les fabriques du temple

MAROQUINERIE EN GROS
 SACS FANTAISIE CUIR
 ET MATIERES MODE
 Téléphone
 272 17.34
 279 99.15

87, rue du Temple, Paris-3°
 3, rue Michel-le-Comte, Paris-3°

MANUFACTURE DE LINGERIE ET DE BONNETERIE
BONTEX
 50, RUE D'ABOUKIR, 50

PARIS
 TÉL : 236.05.41 MÉTRO : SENTIER

jupes à gogo

Prêt à Porter Féminin - Fabricant
 53, Rue Sedaine - 75011 PARIS
 700-44-31

qui s'écroulent, l'un d'entre eux allant s'écraser contre un pylône métallique.

Aidé par ses camarades, Taïb Azzouzi pouvait être secouru. La violence du choc aurait pu provoquer la mort, si la protection du casque n'avait pas été heureusement efficace, mais il est immobilisé par de nombreuses fractures aux membres inférieurs. Les quatre jeunes gens, arrêtés, n'ont pas semblé particulièrement émus par les conséquences de leur acte qu'ils ont du reste avoué sans difficulté ni complexe.

A Chatenay-Malabry, c'est un policier qui s'est senti pousser des ailes de justicier lorsqu'il vit, glissant à terre, le petit truand de banlieue qu'il poursuivait. Deux balles dans le dos, à bout touchant, pour faire la peau à Mustapha Boukhezer. Mais qui aurait le culot de reprocher à un policier français de supprimer un petit bandit arabe au mois d'août ? Et puis d'ailleurs, ça n'était pas la première fois que ça lui arrivait, au tireur d'élite Marchaudon, et on avait pourtant continué à lui confier ce genre de mission ! Alors !

racisme à part entière

Une note de service de la municipalité de Rouen, dont le maire est M. Lecanuët, et signée de l'un de ses adjoints indique : « Il est à nouveau rappelé qu'en aucun cas, il ne doit être embauché comme aide ménagère : 1° - Des jeunes filles ou jeunes femmes âgées de moins de 18 ans. 2° - Des jeunes filles ou femmes handicapées physiquement ou mentalement. 3° - Des personnes de sexe féminin de couleur, même si elles sont citoyennes françaises à part entière. » Suivent les sanctions qui toucheraient les employés municipaux contrevenant à ces dispositions.

Face à cette note de service scandaleuse, il est à nouveau rappelé à M. Lecanuët et à ses adjoints qu'en aucun cas ils n'ont le droit de violer les lois de la République et que 1° - Il existe une loi votée en 1972, y compris par les amis politiques de l'ancien garde des Sceaux, qui réprime ce genre de délit. 2° - Il y a en France des antiracistes qu'écoeurent de telles discriminations. 3° - Le m.r.a.p. fera tout ce qui est en son pouvoir pour que force reste à la loi, pour l'honneur de la société française.

A bon entendeur, salut !

les nazis s'agitent



Sur les murs du Consistoire

Le 18 septembre au matin, on pouvait voir les longs rubans noirs d'une des copies du film « Swastika » se dérouler sur les monuments commémoratifs des victimes du nazisme, au cimetière du « Père-Lachaise ». Sans approuver des méthodes qui sont inefficaces et qui ne peuvent se substituer à l'explication, il faut reconnaître que de tels faits sont significatifs de l'écoeurement de beaucoup devant les tentatives de réhabilitation du nazisme.

Car il faut bien reconnaître que la contagion des inscriptions nazies et antisémites devient plus qu'inquiétante. « A mort les juifs » sur les murs du consistoire de France, c'est un symbole de ce racisme qui renaît tous azimuts et qui s'attaque à tout ce que respectent ceux qu'il veut désigner à la colère des gens. Robert Goffier avait fait un article donnant des renseignements sur les activités nazies de Von Braun, l'inventeur des V 1 et des V 2. Le « Groupe Peiper » lui envoie une lettre de menace, regrettant que leur correspondant ne soit pas mort dans les camps. A Rouen, on a vu fleurir ces papillons à croix gammée imprimés par le parti nazi américain (cf dl n° 353, p. 31) qui sert de point de ralliement et de plaque tournante pour les nazis européens. A la rentrée scolaire, professeurs et élèves du lycée Racine à Paris ont eu la stupeur de découvrir sur leur établissement l'inscription : « Lycée Horst Wessel », à côté des inscriptions « Gauchistes tremblez, G.U.D. veille, vive le nationalisme ». Quant au lycée Condorcet, c'est sous l'appellation de « lycée Franco » qu'il ouvrait ses portes !

Une amie du m.r.a.p., enseignante au lycée Racine, fit alors savoir qu'il n'était pas question qu'elle fasse cours tant que l'inscription nazie n'aurait pas été effacée du mur du lycée. Devant l'émotion et le dégoût provoqués par ces graffiti, les autorités prirent rapidement les mesures de nettoyage qui s'imposaient. Notons encore qu'un « Groupe Kappler » déposait une bombe devant la porte du local de la section de Maisons-Alfort du P.C.F., en début septembre.

Pendant que les néo-nazis s'agitent impunément en France, l'atmosphère générale est de plus en plus préoccupante en R.F.A. L'enlèvement de M. Schleyer, le chef du patronat allemand, a déchaîné une véritable hystérie chez ceux pour qui l'amour de « l'ordre » passe avant toute règle morale. On ne peut évidemment que réprover énergiquement les « activités » de terroristes dangereux, sans pouvoir éviter d'ailleurs de se poser la question : à qui profite le crime ? Mais dans le même temps, le gouvernement allemand fait savoir qu'il n'est pas question pour lui d'extrader Kappler, dont on doute qu'aucun terroriste, de quelque « Bande à Baader » que ce soit, puisse atteindre la malfaisance. Dans le même temps, un ancien nazi, le juge Heinrich Hesse, qui fut dirigeant dans les Jeunesses hitlériennes, confirme l'interdit professionnel qui touche Sylvia Gingold, fille de résistant juif, militante du parti communiste. Quelle « morale » croit-on, dans ces conditions, donner à la jeunesse ? Et c'est ainsi que, sondage après sondage, on apprend que 41 % des Allemands pensent qu'il « ne faut pas oublier les aspects positifs de l'action de Hitler » ; que 20 % des jeunes de 16 à 24 ans déclarent « avoir une opinion positive » du dictateur, que 30 % des hommes regrettent que l'on ne puisse plus chanter « Deutschland über alles » et que (tout se rejoint) 40 % des personnes interrogées se prononcent pour l'expulsion des travailleurs immigrés !

en bref

■ **M. Chirac vient de nommer M. Bruno de la Salle** au collège des officiers municipaux du XV^e arrondissement de Paris. Il sera chargé de la jeunesse du quartier. M. de la Salle est membre du comité directeur du Parti des Forces Nouvelles !

■ **Le secrétariat de l'épiscopat français pour les relations avec l'Islam** vient de publier un message qui recommande que des dispositions soient prises pour permettre aux musulmans de pratiquer leur religion dans un pays où elle est la deuxième par le nombre de ses fidèles.

■ **L'entrepreneur Furnon intente un procès au quotidien « Rouge »** qui avait fait état de pressions exercées selon lui par M. Furnon sur des employés d'origine étrangère. Le comité alsésien du m.r.a.p. témoignera pour le journal « Rouge ».

■ **Joseph Mengele, l'ancien médecin nazi** qui s'est livré à d'effrayantes expériences génétiques sur des êtres humains dans les camps de concentration vivrait au Paraguay depuis 1959 où il servirait de conseiller à la police paraguayenne. (Selon le magazine américain *Time*).

■ **La C.G.T. vient de publier à 2 000 000 d'exemplaires** un tract contredisant la thèse selon laquelle le départ des immigrés serait une solution au chômage et invitant à l'unité d'action les travailleurs français et immigrés.

■ **A Radio-Prague, un économiste** tente d'expliquer les difficultés de son pays. Il ajoute : « Même en Israël, et quoique les juifs soient de fameux usuriers et financiers, l'économie est sur la pente déclinante ». Faut-il rappeler à cet économiste et à Radio-Prague qu'on ne se console pas comme on peut ?

■ **Le père Jean Dallet, qui avait expliqué la situation des Mauriciens sans papiers** dans le numéro 344 de *droit et liberté*, continue sa lutte pour qu'une solution humaine soit trouvée à ce problème qui accule au désespoir des centaines d'êtres humains. Il y a eu dans cette communauté, trois tentatives de suicides en mai-juin 1977.



seuil d'intolérance

Le samedi 14 mai s'est tenue à la Sorbonne une table ronde sur le « seuil de tolérance aux étrangers » en milieu éducatif.

Le C.L.E.P.R. (Centre de Liaison des Educateurs contre les Préjugés Raciaux), qui avait déjà été l'instigateur du colloque de Marly-le-Roi, en 1972, sur la scolarisation des enfants de migrants, a choisi cette fois de mettre en cause une notion qui fait fortune actuellement jusque dans les ministères, selon laquelle au-delà d'un certain seuil, estimé en général à 10 % de la population, la présence d'étrangers donne naissance à des conflits et des difficultés de tous ordres : racisme dans les villes, et dans les écoles, retard scolaire des enfants français... Cette notion, à laquelle l'on attribue une valeur scientifique, contribue à fonder une politique de l'immigration aux effets très contestables, que ce soit en matière de cartes de séjour (obligation de résider en un lieu donné), de politique du logement ou de carte scolaire.

Quatre orateurs étaient invités : Mme Gratiot-Alphandéry et M. C. Camilleri, professeurs à la Sorbonne, M. Y. Charbit, chargé de recherche à l'Institut National d'Etudes Démographiques et M. F. Lesme, chargé de mission auprès du Ministère du travail, membre du Comité de Liaison pour l'Amélioration et la Résorption des Bidonvilles (C.L.A.R.B., Marseille).

Nous présentons dans ce dossier l'essentiel des exposés des quatre orateurs ; puis un compte-rendu synthétique de la discussion, qui fut très animée.

Le débat reste ouvert ! Si ces problèmes vous touchent, écrivez au C.L.E.P.R. vos suggestions ou vos critiques ! D'autres rencontres auront lieu ; une publication contenant les actes du colloque paraîtra, aussi rapidement que nous le pourrons, et sera adressée à ceux qui en feront la demande.

Photo : Pierre TROVEL



Photo : Joël LUMIÈRE

opinion publique et seuil de tolérance

En matière d'immigration, une notion actuellement en vogue est celle du « seuil de tolérance ». Selon cette théorie, dès qu'une certaine proportion d'étrangers dans la population est dépassée, il se produit des réactions racistes dans la population dite d'accueil. On explique ces réactions par le fait que la trop forte proportion d'étrangers déclenche deux mécanismes. D'une part, les membres de la population d'accueil ont le sentiment qu'il y a « trop d'étrangers ». D'autre part, les minorités ethniques se referment sur elles-mêmes au point de constituer de véritables « ghettos ».

Dans ces conditions, pour éviter de dépasser le seuil de tolérance, que les sociologues fixent, dit-on, à 12 %, les autorités peuvent prendre diverses mesures : interdiction d'installation aux

étrangers dans la ville ou même dans le département; fixation d'un nombre maximum de familles étrangères dans les H.L.M.; dispersion des enfants étrangers pour éviter qu'il y en ait trop dans une classe ou dans une école. En d'autres termes, on définit des seuils de tolérance dans les villes, le logement, les écoles, qui servent à fonder une politique de l'immigration. Il est donc important de s'interroger sur la validité scientifique de cette théorie, et sur la valeur de ces pourcentages.

vérification empirique directe

Puisque la théorie du seuil de tolérance dit que la population d'accueil a des réac-

tions négatives au-delà d'un certain pourcentage, il paraît logique de demander précisément à cette population à partir de quand elle estime qu'il y a trop d'étrangers.

En 1971, l'I.N.E.D., au cours d'une enquête d'opinion publique sur l'immigration, a posé les questions suivantes :

1. - « A votre avis, dans une localité d'environ 5 000 habitants, à partir de quel nombre d'étrangers diriez-vous qu'il y en a trop ? »
2. - « Et dans un ensemble collectif de 100 logements, à partir de quel nombre de logements attribués à des étrangers estimeriez-vous qu'il y en a trop ? »
3. - « Dans une école, à partir de quel nombre d'élèves étrangers estimez-vous

qu'une classe de 30 élèves est gênée ou retardée ? »

4. - Si vous aviez un enfant dans une classe de 30 élèves où il y a des étrangers, à partir de quel nombre d'élèves étrangers diriez-vous qu'il y en a trop ? »

Les réponses montrent que le seuil est estimé à 15 % dans une ville de 5 000 habitants, à 18 % dans un ensemble de 100 logements, à 8 % (pour ce qui est du retard causé par les enfants étrangers) et à 10 % (pour la décision de faire changer son enfant d'école).

Donc : il n'y a pas un, mais des « seuils de tolérance », tous supérieurs à ce qu'on affirme être une loi sociologique.

Mais il y a mieux : dans une nouvelle enquête de l'I.N.E.D., en 1974, on avait d'abord demandé aux personnes interrogées si elles pensaient qu'il existe « un nombre à partir duquel », etc... En d'autres termes, au lieu de présupposer que tout le monde pense en termes de « seuil », on vérifie qu'il en est bien ainsi. A la question : « Dans une classe, pensez-vous qu'il y a un nombre d'élèves étrangers au-dessus duquel une classe est gênée ou retardée », 23 % des personnes interrogées ont répondu qu'elles ne croyaient pas à l'existence d'un tel nombre. Et à la question « Si vous aviez un enfant dans une classe où il y a beaucoup d'enfants étrangers, chercheriez-vous à placer votre enfant dans une autre école ? », 42 % des gens ont répondu non. Donc, la présence des étrangers n'est pas systématiquement perçue en termes de « il y en a beaucoup » ou « il y en a trop ». Au contraire, certaines personnes ont répondu d'une manière qualitative : « cela dépend du niveau des enfants étrangers, de celui de la classe ».

On doit conclure que le pourcentage d'étrangers n'explique pas les attitudes et les opinions, puisque le quart au moins des gens ne pensent pas en termes de « seuil ». Par contre, les personnes qui ont une perception raciste des étrangers trouveront toujours qu'il y en a trop, quel que soit le nombre réel d'étrangers. Le seuil de tolérance sera dépassé dès qu'elles apercevront un étranger dans une rue de leur ville.

Dans l'enquête I.N.E.D. de 1974, on a aussi cherché à vérifier indirectement la théorie du « seuil de tolérance ». On a comparé les réponses à certaines questions sur l'immigration selon le pourcentage d'étrangers dans la commune de résidence. En effet, si la théorie est vraie, on doit trouver une plus forte proportion de réponses hostiles là où on trouve plus d'étrangers, et ces réponses hostiles devraient être d'autant plus nombreuses que les étrangers sont plus nombreux.

En réalité, on n'observe aucune corrélation entre le pourcentage d'étranger et liberté n° 362 octobre 1977

gers et les réponses hostiles (« les étrangers ne rendent pas de services au pays », « leurs conditions de logement

sont satisfaisantes », « les enfants étrangers provoquent des difficultés dans les écoles », etc...).

le facteur « racisme »

- Certaines différences « signifient » l'étranger, le distinguent des autres, mais sans aucunement les gêner : il s'agit des différences d'aspect physique, de couleur, de langue, d'habillement, de statut social et économique, d'instruction. Ces différences sont nettement perçues par les écoliers, il en résulte une certaine distance qui n'entraîne pas forcément le rejet. Le rejet ne se manifeste que là où la différence est signifiée d'une manière péjorative, ce qui n'est nullement toujours le cas. Or, il se trouve que cette signification se rencontre essentiellement chez les adultes qui la transmettent à l'enfant.

- Le 2^e groupe de différence concerne le mode de vie, de comportement et peut entraîner des gênes objectives : certaines narines sensibles ne supportent pas l'odeur de la cuisine à l'ail, récemment un raciste a tiré sur un Maghrébin parce qu'il ne supportait pas la musique arabe, les voisins acceptent mal les chants espagnols se prolongeant tard dans la nuit, etc...

En ce domaine, il faut organiser, réglementer les choses de façon acceptable pour tous les groupes. Sinon, le rejet risque rapidement de devenir raciste, le racisme venant surdéterminer la gêne objective : elle paraît encore plus intolérable. La différence est alors interprétée dans le sens vertical : dans le sens d'une hiérarchie des cultures et des civilisations : « ils ne savent pas vivre ». C'est ce qu'on appelle ethnocentrisme, absence du sens du relativisme culturel. A l'école, ces réactions se manifestent là où les Français se trouvent en minorité : les parents trouvent que c'est un handicap pour leurs enfants. Il ne faut pas minimiser ici le problème de classe sociale, les immigrés appartenant pour la plupart à un milieu socio-professionnel plus bas que les petits Français (les réactions de rejet pourraient alors être les mêmes vis-à-vis des enfants de la classe ouvrière).

- Il est encore une autre façon de signifier la différence de l'étranger : elle est liée à la condition spéciale des immigrés qui sont pris dans un système d'exploitation multiforme par les pays occidentaux. Cette situation sociale entraîne, chez les habitants du pays d'accueil, une gêne à base de culpabilité. Deux réactions sont alors possibles. Une minorité, choisit d'adopter le parti des immigrés. Mais la majorité refoule cette culpabilité en la retournant : l'immigré « mérite » bien son sort. Regardez-le : il est paresseux, inorganisé, instable...

- Enfin, il est une dernière façon, et c'est la plus grave, de signifier l'immigré : comme le colonisé de jadis, il est conçu comme menaçant. Il provoque la peur, l'angoisse. Ces sentiments apparaissent nettement dans le langage : « ils prolifèrent, on ne voit qu'eux, ils envahissent tout... on les assimile à une inquiétante vermine : « ils grouillent, ils pullulent ». Les immigrés sont le réceptacle d'instincts débridés. On leur attribue les crimes (et les exploits) sexuels les plus monstrueux. On craint l'altération du « corps national », sa « souillure ».

C'est la forme de racisme la plus exacerbée. Elle s'adresse surtout aux Maghrébins et aux Noirs (et non aux étrangers européens) c'est-à-dire à ceux qui sont les plus différents. Ils sont assimilés à une absence de culture et de civilisation : ce sont des « sauvages ». C'est leur nature. On projette sur eux l'immoralité, la libido, le « ça », c'est-à-dire l'objet du refoulement du « civilisé ». On projette sur eux la peur de sa propre nature, et ceci se manifeste en une référence obsessionnelle à la sexualité. Cette peur peut aller jusqu'au désir de suppression des étrangers, jusqu'au meurtre.

De cet examen clinique, on peut tirer quelques observations :

1. Bien sûr, la question du nombre d'étrangers au sein d'un groupe n'est pas indifférente; cependant, elle a une importance très relative : les inconvénients peuvent certes augmenter en même temps que le nombre mais seulement si aucune mesure préventive n'a été prise.
2. Le rejet des immigrés est beaucoup moins relatif à leur nombre qu'au nombre des porteurs de signification raciste. Ce type de rejetants en arrive à ne plus supporter la vue d'un seul immigré. Le seuil de tolérance atteint alors zéro.

Deux conclusions s'imposent :

- Le rejet massif et spectaculaire qui intervient à un moment donné n'est pas le brusque retournement d'une situation de tolérance qui deviendrait intolérance. C'est le pullulement des attitudes racistes individuelles diffuses qui se cristallisent.
- Cette cristallisation n'a rien d'automatique. Elle ne dépend pas du nombre des étrangers mais bien des autres facteurs.

Il y a donc toutes les raisons de tout mettre en œuvre pour extirper l'idée d'un seuil de tolérance agissant de façon automatique et mécanique.

C. CAMILLERI
Professeur à la Sorbonne.

Ces résultats sont importants, parce qu'ils montrent bien que la cause des attitudes hostiles n'est pas la proportion d'étrangers, contrairement à la théorie du « seuil de tolérance ».

Ainsi, dans un certain nombre de communes de l'agglomération parisienne, les pourcentages d'étrangers sont largement supérieurs au « seuil de tolérance » (Gennevilliers 26 %; Nanterre : 24 %; Saint-Denis : 19 %; Aubervilliers : 18 %). Nulle part, la coexistence entre Français et étrangers n'a débouché sur le racisme violent.

Au total, la théorie du « seuil de tolérance » n'explique ni la formation d'attitudes racistes, ni l'existence de comportements racistes. **Elle est, statistiquement, non valide.** On peut alors se demander pourquoi elle est fautive et chercher à expliquer sa vogue actuelle. Nous allons montrer que c'est une théorie à la fois fautive, dangereuse et manipulateuse.

une théorie fautive et dangereuse

1. **La théorie est fautive parce qu'elle isole un seul facteur,** le nombre des étrangers, et ignore l'ensemble des conditions socio-économiques qui expliquent d'une part les réactions racistes, d'autre part, la constitution de ghettos.

Ainsi, si l'agglomération marseillaise se distingue par un degré de racisme inquiétant, ce n'est pas parce qu'il y a trop d'étrangers, mais parce que sont concentrés dans cette région **bien des nostalgiques de l'O.A.S.** C'est aussi parce qu'un certain nombre de municipalités de la Côte-d'Azur (Grasse, Toulon, Nice, etc...) n'ont fait **aucun effort pour intégrer** les minorités étrangères, et en particulier maghrébines. Inversement, un gros effort a été consenti dans certaines communes de banlieue parisienne où les étrangers sont infiniment plus nombreux.

— Quant à la **constitution de ghettos**, elle renvoie, là encore, non pas à la proportion d'étrangers, mais aux conditions socio-économiques de leur insertion. Tout dépend d'abord des structures d'accueil. Là où elles sont inexistantes, il est inévitable que se forment des **circuits parallèles**, ceux des marchands de sommeil, ceux du trafic des cartes de travail, **qui contribuent à créer** chez les migrants, dès leur arrivée, **une attitude de méfiance** et de repli sur eux-mêmes, qui finissent parfois par aboutir à la constitution de ghettos protecteurs et clos. Dans un deuxième temps, l'existence ou l'inexistence d'**infrastructures** scolaires, médicales et socio-médicales, tant soit peu adaptées aux besoins des migrants, est le facteur



Photo : Jean TEXIER

Victimes ou responsables de l'intolérance.

décisif. Ainsi, une prise en charge particulière des femmes migrantes dans les **centres de P.M.I.**, la présence de travailleurs sociaux bilingues et dotés d'un minimum de connaissance des minorités migrantes, une formation complémentaire donnée au personnel enseignant, comme c'est le cas en Suède, sont autant de mesures qui peuvent faire réussir l'insertion sociale des migrants.

Nous sommes loin d'une explication simpliste en termes de pourcentage d'étrangers dans une commune...

2. **Mais cette théorie est aussi dangereuse et manipulateuse.** Elle est dangereuse parce qu'elle aboutit à **légitimer le racisme**; en effet, les réactions racistes sont considérées comme « normales » dès que le « seuil » est dépassé. Il y a plus grave encore : si la théorie est comprise comme l'**apparition**, au-delà du « seuil », du phénomène du racisme, alors le racisme qui se manifeste là où le « seuil » n'est pas atteint, n'est pas du racisme, et n'est donc pas répréhensible.

La théorie est **manipulative** pour au moins deux raisons.

— D'abord, elle fait peser sur le nombre des étrangers la responsabilité des problèmes liés à leur présence. **Ce rôle de bouc émissaire** est particulièrement net dans le cas du logement ou de la scolarité. On affirme que les enfants étrangers retardent la classe, alors que le vrai problème est celui de l'**inadaptation de notre système scolaire** aux minorités ne correspondant pas au moule de l'Education Nationale. Puisque le pays bénéficie d'une immigration aux

avantages économiques considérables, certains coûts sociaux devraient être assumés, et en particulier l'éducation nationale devrait apporter une aide spécifique aux enfants de migrants. En affirmant que c'est le nombre des enfants étrangers qui crée des problèmes, **on passe complètement sous silence les obligations du pays dit d'accueil**, et on réduit la question à ses aspects techniques et pédagogiques. A ce niveau, les enfants étrangers constituent bien évidemment un problème... **tout comme les enfants handicapés.** Dirait-on qu'il y a trop d'enfants handicapés ?

— Cette théorie est enfin manipulative parce **qu'elle fait endosser à l'opinion publique la responsabilité du rejet raciste**; il est en effet facile d'affirmer que les Français sont racistes alors qu'on entretient ou qu'on tolère un climat d'hostilité larvée à l'égard des étrangers, les campagnes racistes d'une partie de la presse ou de certains groupes de droite, le comportement enfin de certains membres de la police. A la limite, **une théorie comme le « seuil de tolérance » permet aux autorités, gouvernementales ou même départementales, d'échapper à leurs responsabilités.** On arrêtera l'immigration en affirmant que le « seuil de tolérance » est dépassé. Cela évitera d'avoir le courage politique d'assumer une telle décision, ou, au niveau départemental, de reconnaître la pénurie des équipements sociaux, pourtant indispensables à l'accueil des migrants.

Yves CHARBIT
chargé de recherche à l'I.N.E.D.

dans les écoles de marseille

par Francis LESME

Il y a 20 ans, les étrangers pouvaient habiter n'importe où à Marseille. Il y en avait beaucoup dans le centre ville, les « vieux villages » marseillais. Le système scolaire, de style 3^e République, fonctionnait bien et offrait aux étrangers une relative égalité des chances qui leur donnait des moyens de promotion sociale, certains d'entre eux devenant artisans ou commerçants.

Depuis une vingtaine d'années, par suite des lois sur les logements sociaux, des ensembles de H.L.M. ont poussé à la périphérie de la ville, puis de plus en plus loin. Parallèlement, le quartier sud devint de plus en plus résidentiel, avec de nombreux équipements sociaux au coût élevé. De plus en plus nettement est apparue une partition de la ville en deux, les gens du nord ne fréquentant pas les gens du sud aux revenus plus élevés, les enfants ne se mariant pas entre eux... Au nord s'est constitué un ghetto; au nord-est en particulier des cités de transit sont apparues, certaines entourées de barbelés ou d'un mur de béton de 3 m de haut. C'est ce qu'on appelle la zone dangereuse, la zone arabe, qui est complètement dévalorisée. Il existe en tout 19 lotissements en situation de paupérisation. Par contre, au centre ville où résident de nombreux immigrés on circule librement sans problème.

Depuis 20 ans, on a assisté à une chute verticale du niveau du système scolaire. La date de 1968, souvent avancée comme début de la chute, ne semble être qu'une référence mythique. Selon les enseignants marseillais, il existe des écoles « bien » (au sud surtout) et des écoles « difficiles » (au nord).

est fonction du nombre d'étrangers. 12 écoles furent choisies en fonction du milieu culturel et de l'habitat des élèves. Il y avait :

- des écoles du sud de la ville, de quartiers résidentiels au milieu culturel élevé;
- des écoles des « villages marseillais » regroupant des enfants des classes moyennes;
- des écoles situées près de H.L.M. et de cités de transit mêlant des enfants des classes moyennes et du sous-prolétariat;
- des écoles recrutant dans le milieu ouvrier du centre ville.

La classe de Cours Moyen 1 fut choisie comme classe de référence (beaucoup d'enfants du CM2, trop âgés, étant envoyés vers le 2^e degré).

Voici ce que donna l'étude de l'avance ou du retard scolaire en fonction du nombre d'immigrés dans quelques écoles :



Quel avenir ?

proportion d'immigrés dans la classe

0 %
10 %
+ de 10 %
55 %
56 %

avance ou retard scolaire (moyenne)

4 mois d'avance
1 an de retard
2 mois d'avance
1 mois de retard
15 mois de retard

On voit sans peine que l'hypothèse de départ ne se confirme absolument pas. Il faut donc chercher d'autres éléments pour parvenir à expliquer le retard scolaire de certaines écoles par rapport à d'autres.

Voici, à titre d'exemples, les données recueillies sur quelques écoles :

école n° 11 • milieu culturel faible (1 mois de retard)

- (étrangers, Gitans)
- habitat insalubre (bidonvilles)
- nutrition mauvaise
- scolarité précoce
- maîtres qualifiés
- fréquentation régulière.

école n° 12 • conditions socio-économiques semblables à celles de l'école n° 11, mais :

- scolarité tardive
- enseignants non qualifiés.

On pourrait multiplier les exemples. Au total on s'aperçoit que les conditions socio-économiques ne jouent pratiquement aucun rôle dans le niveau scolaire. Par contre, l'âge de la première scolarisation, la régularité de la fréquentation scolaire et la qualité des enseignants sont des facteurs déterminants. Les variables sociales (nature de l'habitat) ne viennent qu'après. Une seule variable, venant d'ailleurs en dernier, la langue d'origine autre que le français, est spécifique aux étrangers.

En conclusion, il faut tirer la sonnette d'alarme : notre pays est en train de se constituer une ségrégation sociale telle qu'elle existe aux U.S.A. C'est une situation irréversible car le mouvement de déplacement de populations d'un quartier à un autre s'accélère. Il est donc criminel de répandre dans l'opinion l'idée que le nombre d'étrangers a une incidence sur le niveau de l'école et de contribuer ainsi au départ de familles vers des quartiers encore « préservés ».

le débat

La génération de la crise



Photo : Maurice CANTACUZÈNE

Le débat fut long et passionné et ne s'interrompit que par l'obligation de rendre les clés de la salle. Toutes les personnes présentes étaient visiblement très concernées par les problèmes posés, auxquels elles se heurtaient dans leur activité professionnelle quotidienne. Nous n'en donnons ici que l'aspect qui se rapporte le plus directement au problème du « seuil de tolérance ».

y a-t-il un seuil de tolérance ?

Peu de questions se réfèrent à la notion de « seuil de tolérance » elle-même, un consensus paraissant exister sur l'absence de fondement de cette notion employée pourtant par de hautes instances. Une seule intervention — la première — posée par un ingénieur en sciences physiques, mit en cause la vigueur de la démonstration selon laquelle il n'y a pas de « seuil de tolérance ». Selon cet intervenant, il y a bel et bien un phénomène de seuil dynamique, variable, pour l'apparition de phénomènes racistes, même s'il est vrai que le chiffre de 10 % est sans fondement puisque ce « seuil » change en fonction de nombreuses variables, le nombre d'immigrés n'étant qu'une variable parmi beaucoup d'autres. En réponse, de nombreux exemples furent évoqués, pour lesquels le « seuil » n'existe pas, ou existe de façon aberrante : ainsi celui de cet immeuble HLM où les voisins français qui se chamaillent continuellement tombent d'accord le jour où emménage une famille algérienne pour lui attribuer la cause de tous leurs maux... ou cette évocation du chef d'entreprise employant à sa grande satisfaction une majorité d'étrangers, qui ne peut plus supporter leur nombre lorsqu'il sort de son usine pour rentrer dans son quartier...

Après cet échange de vues, la discussion s'élargit très vite aux problèmes des jeunes immigrés en général.

les jeunes immigrés : des jeunes "spéciaux" ?

Beaucoup d'interventions tentèrent de déterminer si les problèmes sociaux, scolaires, les problèmes de qualification et d'emploi abordés étaient ou non spécifiques aux immigrés. Quelqu'un donna lecture d'un rapport officiel sur la scolarisation des enfants étrangers selon lequel il n'y a pas de problèmes spécifiques les concernant, sauf pour les Gitans (nomades) et les enfants récemment arrivés (et n'ayant pas une connaissance suffisante de la langue). Les autres problèmes (conditions d'habitat, santé, difficultés financières) leur sont communs avec une partie du prolétariat français et doivent donc être résolus globalement. On évoqua les réactions de la bourgeoisie lorsqu'en été 1936 les « congés payés » (français !) déferlèrent sur les plages : « nos côtes ne sont plus à nous ! » entendait-on dire... Y a-t-il une attitude différente lorsque les parents changent leurs enfants d'école parce qu'« il y a trop d'étrangers » dans la classe ? Certes, non !

Il s'agit donc bien d'un problème social avant tout : difficultés de couches populaires pour s'adapter à des structures non adaptées à leurs besoins, peu d'emplacement de cou-

ches embourgeoisées à supporter la proximité du sous-prolétariat.

Une confirmation éclatante de cette analyse est apportée par un intervenant (Pierre Lassus). Travaillant au *Sauvetage de l'Enfance*, il a affaire à des enfants handicapés socialement. Ne s'est-il pas vu opposer, pour le placement de ces enfants, la même théorie du « seuil de tolérance » que pour les étrangers : « il ne faut pas qu'il y en ait trop, pas plus de tel nombre ! ».

Cependant, Y. Charbit et F. Lesme interviennent tous deux pour mettre en garde ceux qui pousseraient trop loin l'analogie entre Français et immigrés de couche sociale analogue : dans le domaine de l'emploi, les jeunes sortant de l'école sont désavantagés s'ils sont étrangers ou français d'outre-mer. Les professions qui les mettraient en contact avec le public, par exemple, leur sont refusées bien souvent : vendeuses, coiffeuses pour les filles, travail chez des particuliers (jardinier...) pour les garçons... Ainsi le phénomène spécifique s'ajoute au problème général qu'il aggrave encore.

la deuxième génération

Plusieurs personnes prennent la parole sur l'attitude et les difficultés de la deuxième génération d'immigrés : ce sont des jeunes nés en France, parlant le français souvent mieux que leur langue d'origine. Or, ils ont de grandes chances d'occuper les mêmes emplois que leurs pères, bien plus, une enquête réalisée à Nîmes et Lyon révèle une déqualification de la deuxième génération. Dans le meilleur des cas, il y aura une déqualification relative : le niveau général de qualification du monde du travail augmentant, l'écart s'accroît même si les fils font le même travail que leurs pères...

Or, lorsque les immigrés ont fait venir leurs enfants, c'était avec l'ambition de leur préparer un avenir meilleur. Un montage audiovisuel réalisé dans la cité de transit du port de Gennevilliers révèle l'attente professionnelle de ces enfants : dans un décor de murs de béton et de flaques de boue, on les voit déclarer : « moi je serai infirmière, moi je serai aviateur, médecin... » Cet espoir sera le plus souvent déçu.

Ce décalage énorme entre le travail des parents, les aspirations des enfants et la réalité économique est une source de délinquance.

échec de l'école

Montrer tout cela, c'est en même temps dresser un constat d'échec de l'école, ce qui est fait avec véhémence par plusieurs intervenants. Un chef d'établissement, membre de la *Ligue des Droits de l'Homme*, attire l'attention sur une des dispositions de la réforme Haby, réforme qui commence à entrer en application cette année : « on sortira du CM1 tout enfant âgé de 13 ans » pour recevoir un enseignement préprofessionnel. Or, il est bien connu qu'il est pratiquement impossible de trouver un maître d'apprentissage pour les jeunes Maghrébins. Que vont-ils devenir ? Ils devront affronter le monde du travail sans aucune qualification en cette période de sous-emploi. D'autre part, Albert Lévy, secrétaire

droit et liberté • n° 362 • octobre 1977

il faut développer les échanges

Un ouvrage du secrétariat d'état aux travailleurs immigrés intitulé « La nouvelle politique de l'immigration », paru il y a un peu plus d'un an, consacre un chapitre à « la deuxième génération des enfants immigrés ». Les chiffres avancés veulent montrer l'importance des travailleurs immigrés dans l'évolution démographique de la France : une place de plus en plus importante, y est-il dit, revient à des groupes ayant une culture éloignée de la culture française : 12 % d'Italiens, 27 % de Portugais, 42 % d'Algériens, etc... Or, les chiffres avancés sont présentés de façon trompeuse, comme s'ils se rapportaient à l'ensemble de la population française et non à l'ensemble de la population immigrée ! Voilà la conclusion proposée : « Ces ordres de grandeur soulignent une nouvelle fois l'existence d'un « seuil de tolérance » dans les écoles : quand, dans une classe, le nombre d'étrangers est supérieur à la moitié, les enfants français la désertent. On ne peut tirer de cela qu'un seul enseignement : les familles étrangères doivent être mêlées aux familles françaises, et tous les lieux de concentration trop forte de populations étrangères doivent être évités ».

On peut lire, plus loin, dans la même brochure : « L'enfant étranger se rend compte qu'il reste en marge de la population française. Les conditions socio-économiques font de lui un élève difficile, médiocre, qui quitte parfois l'école sans avoir acquis le plus élémentaire savoir ». Deux exemples appuient cette thèse :

1) « la délinquance des étrangers concerne un grand nombre de jeunes célibataires, 1/3 des inculpés ont moins de 25 ans ». Or, c'est une contre-vérité flagrante, les services de police et les tribunaux pour enfants le diront. Il est malhonnête de porter une appréciation sans la justifier par une information concrète.

2) « un nombre élevé de jeunes étrangers font le même travail que leurs pères : 46 % des pères sont manœuvres, 32 % des fils le deviennent par exemple ». La conclusion qui en est tirée est la suivante : il faut essayer que le maximum d'enfants étrangers restent en France pour assurer ces emplois.

On peut lire encore dans la même brochure : « l'arrêt de l'immigration aura pour conséquence d'augmenter la part d'enfants étrangers nés en France » et donc d'améliorer notre démographie. Il y a donc alors deux possibilités :

- ou bien ces enfants restent attachés à leur culture d'origine, restent marginaux, délinquants peut-être et restent au niveau socio-professionnel de leurs pères,
- ou bien ils deviennent Français à part entière et améliorent notre démographie. Mais n'est-ce pas là une nouvelle forme de colonisation ?

Quelle est la situation réelle ?

En fait, 14 départements, situés en majorité dans la région lyonnaise et l'Est, regroupent 60 % de la population étrangère scolarisée. Cette population représente 8 % de l'ensemble de la population scolaire. Elle représente 9 % dans l'enseignement primaire (sur l'ensemble du territoire il n'y a que 300 classes comportant plus de 50 % d'enfants étrangers), mais ce chiffre tombe à 5,8 % dans le second degré (en grande majorité dans le second cycle court), 2,2 % dans le second cycle large. Pour toute la France, il n'y a que 3 000 enfants de travailleurs migrants dans l'enseignement supérieur.

L'apprentissage de la langue maternelle d'origine, en général considéré comme fondamental pour réussir une bonne insertion sociale et une bonne assimilation de la nouvelle culture est, de sources officielles, terriblement négligé : sur 90 000 enfants italiens scolarisés, 12 000 seulement apprennent l'italien, sur 30 000 tunisiens, 980 apprennent l'arabe ...

Voilà où il faut chercher les causes de ces échecs scolaires présentés comme inéluctables... et bien utiles à l'économie nationale. Il faudrait y ajouter — l'insuffisance de formation des maîtres (les CEFISEM, centres de formation de maîtres spécialisés, sont dotés de moyens très insuffisants). — la difficulté à faire face à une demande qui varie selon la nationalité des enfants, surtout si l'on songe que les classes sont surchargées et regroupent jusqu'à 14 nationalités différentes ! — enfin qu'il y a pour le maître à faire la part des difficultés intellectuelles réelles et des difficultés culturelles de l'enfant.

En conclusion, on peut dire qu'à chaque fois qu'on a affaire à une véritable expérience interculturelle comme ce fut le cas de l'admirable expérience de la rue de Vitruve, la question du « seuil de tolérance » ne se pose plus car il n'est plus question que de fraternité.

Hélène GRATIOT-ALPHANDERY
Professeur à la Sorbonne.

général du **m.r.a.p.**, cite une déclaration du ministre R. Haby au journal « **Le Monde** », le 10 mai, qui peut être lourde de conséquences en ce qui concerne la ségrégation scolaire entre Français et immigrés (et entre milieux sociaux), certains établissements étant « *sacrifiés* », laissés pour compte : « *Je ne suis pas hostile à un certain assouplissement de la carte scolaire tenant compte de toutes sortes d'éléments, l'intérêt des enfants, les facilités de transport, le lieu de travail des parents, et, le dis nettement, l'atmosphère, l'ambiance de certains établissements. Je comprends parfaitement que si certains établissements imposent des contraintes idéologiques ou morales à certaines familles, ces familles demandent à ce que leurs enfants fréquentent un autre établissement.* »

Cette déclaration semble être une attaque contre les enseignants de gauche et les mouvements lycéens. Mais elle peut parfaitement être utilisée aussi dans un sens de ségrégation sociale. Plus généralement, Albert Lévy, appuyé en cela par Claude Richard, du **m.r.a.p.** de Sartrouville, insiste sur l'utilisation idéologique des immigrés qui est faite par le pouvoir pour détourner l'opinion de la crise de l'école, par trop flagrante : si le niveau baisse dans les classes, c'est par la faute des étrangers...

Notes de Viviane ROSEN

renouveler le c.l.e.p.r.

Le C.L.E.P.R. a été fondé en 1960. Le colloque de fondation sur la lutte antiraciste et l'éducation à la fraternité s'est tenu en présence de nombreux enseignants, représentants d'organisations de jeunesse et de la presse enfantine, sous la présidence de M. l'Inspecteur Général Claudier, alors président du Mouvement. Dans la formulation de ses objectifs, « *développer une éducation orientée vers la fraternité humaine* », le C.L.E.P.R. a préféré mettre l'accent sur l'aspect positif de l'action plutôt que de parler uniquement d'« *antiracisme* ». Depuis lors, le C.L.E.P.R. a publié un bulletin « **Education à la Fraternité** », paru d'abord de façon autonome, puis, faute de moyens financiers, accueilli dans les colonnes de **droit et liberté**. Deux autres colloques furent organisés, en 1967 et 1974, le dernier étant consacré à l'éducation et la scolarisation des enfants de migrants.

Le C.L.E.P.R. est un organisme entièrement indépendant, réunissant des personnes venues de tous les horizons mais toutes concernées par les problèmes de l'éducation. Ce pluralisme est attesté par la composition du bureau national : M. Marc-André Bloch, professeur honoraire de la Faculté des Lettres de Caen, M. Bouloungne, directeur de l'Institut National d'Éducation Populaire (malheureusement parti maintenant pour Dakar), M. Jean Pihan, vice-président des Oeuvres Pontificales et Missionnaires, Mme O. Wormser-Migot, maintenant à la retraite de son poste de Chef du Département des Etudes Documentaires de l'I.N.R.P., M. A. Lévy, secrétaire général du m.r.a.p. et Mlle R. Baboulène, institutrice.

Le C.L.E.P.R. se trouve dans la nécessité absolue aujourd'hui d'assurer la relève. Son président fait donc appel à tous ceux, maîtres, éducateurs, travailleurs sociaux, qui se sentent concernés par les problèmes de la jeunesse, de la lutte antiraciste et de l'éducation à la fraternité, à apporter leur soutien à ce mouvement.

Marc-André BLOCH

C.L.E.P.R. : Président d'honneur : Marc-André Bloch. Présidence : Yves Bouloungne, Jean Pihan, Olga Wormser-Migot.

Montant de la cotisation : **membre actif** : 10 F. **Membre donateur** : 20 F. **Membre bienfaiteur** : à partir de 30 F.

Adresser les adhésions au C.L.E.P.R. - 120, rue St-Denis - 75002 Paris, avec un chèque postal (3 volets) à l'ordre de Mlle Baboulène, institutrice - C.L.E.P.R. : C.C.P. : 18.177-35, Paris.



mode enfantine

RAINETT
PARIS

piédssensibles
les chausseurs
du confort et de l'élégance
Choix unique en cheveau
en sports et en bottes

(1^{er}) 5, rue du Louvre (Métro Louvre)
(9^e) Gare Saint-Lazare - 81, rue Saint-Lazare (M^o St-Lazare-Trinité)
(6^e) Rive gauche - 85, rue de Sèvres (Métro Sèvres-Babylone)
(10^e) Gare de l'Est - 53, bd. de Strasbourg (Métro Château-d'Eau)
Magasins ouverts tous les lundis

SANS
ÉGAL
Tél. 32 82 81
10, RUE GEORGES TEISSIER SAINT-ÉTIENNE

INSTITUT
NATIONAL
DU TAPIS



INSTITUT
NATIONAL
DU TAPIS

Magenta
Lino-Tapis

POUR VOS SOLS (rez-de-chaussée)

REVÊTEMENTS EN TOUS GENRES

MOQUETTES

TAPIS CONTEMPORAINS, CLASSIQUES, ORIENT
ROUMAINS importation directe

ÉTUDES ET DEVIS GRATUITS - POSE PAR SPÉCIALISTES
LIVRAISONS PARIS ET BANLIEUE

POUR VOS MURS (1^{er} étage)

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS
VINYLS - TEXTILES MURAUX, MURAL MOUSSE
PEINTURES DE MARQUES

100-102, BOULEVARD MAGENTA,
75010 PARIS TÉL. : 607.11.25 - 202.71.12
Métro : Gare de l'Est, Gare du Nord (Parking assuré)

CHAUSSURES
GERMAIN

GERMAIN AYACHE
CENTRE COMMERCIAL
CITÉ « LES TILLEULS »
93 BLANC-MESNIL

Tél. 931.14.05

abonnez-vous
à
droit
et
liberté

droit et liberté n° 362 octobre 1977



MANUFACTURE
DE
VETEMENTS

CREATIONS - NOUVEAUTES
SPORT et CONFECTION
SPECIALITE
de VETEMENTS d'ENFANTS

16, rue du Roi de Sicile
PARIS - 4^e Tél.: 277.36.22

Lincoln, Gandhi, Schweitzer :
trois hommes d'action
au service de la justice et de la paix.



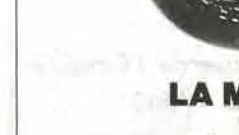
Abraham Lincoln
par
Maurice Delannoy
Module 68 mm
Bronze ou Argent



Gandhi
par Annette Landry
Module 68 mm
Bronze ou argent

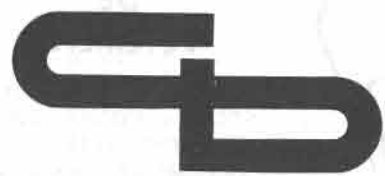


Albert Schweitzer
par Guy-Charles Revol
Module 68 mm
Bronze ou argent



LA MONNAIE DE PARIS

Service U
11, quai Conti, 75006 Paris - Tél. 326.52.04
10, rue du 4-Septembre, 75002 Paris - Tél. 742.06.30



PRÊT A PORTER

Georges Bilski et Fils

52, rue Turbigo - 75003 Paris Tél. (16.1) 278.41.62
272.91.36

LES TEXTILES RÉUNIS

93, rue Réaumur, 75002 PARIS
Téléphone 236.48.95

VÊTEMENTS EN

Chevreaux double face

Chevreaux fourrures

Peaux lainées

Fourrures

Indiana Pelisses

40, rue de l'Échiquier
75010 PARIS

Tél. : 770-27-77



prêt à porter féminin

siguy

☎ 508 09.42

36, RUE DU CAIRE / PARIS 2

EGET

ENTREPRISE GÉNÉRALE

D'ÉLECTRICITÉ ET DE TRAVAUX

204-216, rue Franklin-Roosevelt

69120 Vaulx-en-Velin

Tél. (78) 49.36.78 (lignes groupées)

Agence Terrenoire : Aux Cinq-Chemins (42) TERRENOIRE Tél. (16-77) 32.14.03

MICHEL RUC

siège social : 36 bis, 38, 40, rue de Béthune, Lille

tél. (20) 54.65.03

■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux

théâtre

1915

1915 ! Une date pour la mémoire. Mais qui se souvient ? Hitler lui-même écrira plus tard : « Notre force doit résider dans notre rapidité et notre brutalité. J'ai donné l'ordre à des unités spéciales de SS de se rendre sur le front polonais et de tuer sans pitié hommes, femmes et enfants. Qui donc parle encore aujourd'hui de l'extermination des Arméniens ? »

1915 — Talaat Pacha, alors ministre de l'Intérieur ordonne de mettre fin à l'existence des Arméniens de Turquie. C'est le premier génocide du XX^e siècle, qui toucha 1 million de personnes. En 1919 Talaat condamné à mort se réfugie en Allemagne. Il est abattu par Tehlirian, étudiant arménien, à Berlin le 15 mars 1921.

A partir d'un texte de J.-J. Varoujean, d'après les minutes du procès de Tehlirian à Berlin, Jean-Marie Lehec dans une mise en scène très sobre, nous fait revivre des événements intensément dramatiques. Notre conscience est interpellée et l'on frémit à l'idée que le silence coordonné établi par les grandes puissances qui furent impliquées ou complices de ce crime contre l'humanité, a permis qu'il en survienne un autre... plus tard.

Cette pièce est très forte. Le jeu des comédiens est admirable. C'est le procès du « faux » procès de Tehlirian qui se déroule sous nos yeux. Il démonte ce que fut cette mascarade politique, où l'on essaya « à l'esbrouffe » de blanchir l'Allemagne de ses responsabilités. Ici, par une succession d'images puissantes, est remis en cause le système global de l'impérialisme et le système politique qui s'y rattache.

C'est aussi en filigrane, l'Allemagne de l'époque qu'un général allemand au procès définissait comme incapable d'utiliser des méthodes aussi barbares, aussi sauvages que celles alors courantes en Turquie car, « (un Allemand)... craint Dieu. Il respecte l'homme ».

A voir absolument. Un débat se déroule dans le théâtre (Théâtre Oblique, du 14 octobre au 13 novembre) après chaque représentation.

Lucky THIPHAINE

théâtre yiddish à paris

Le « Théâtre national juif » de Pologne a donné à Paris une représentation remarquable, le 25 septembre. Ce Théâtre, qui joue exclusivement en yiddish, a présenté dans cette langue l'histoire des juifs polonais, puis quelques pièces célèbres du répertoire : « Suite » de Goldfaden, « Tévél le laitier » et « Le gros lot » de Sholem Aleichem, « Dieu, homme et diable » de Jacob Gordine, le « Dibbouk » d'Anski et « La route ensoleillée » de Peretz Hirschbein.

La mise en scène est de Szymon Szur, directeur du Théâtre juif. Heureusement pour les amateurs de culture yiddish, le Théâtre juif de Varsovie reviendra à Paris pour une semaine au mois d'avril.

festival

l'africain dans la capitale

Le Festival d'automne consacre cette année un grand nombre de manifestations à l'Afrique noire. Une grande variété de représentations de toute sorte se dérouleront durant plus de deux mois sur ce thème. Au cinéma comme au concert, dans les musées, on pourra faire connaissance avec les richesses culturelles présentes et passées d'un continent très méconnu. Notons en particulier une intéressante exposition de marionnettes africaines au Musée de l'Homme. Nous reviendrons sur cet important festival dont on espère qu'il pourra contribuer à développer de façon positive l'amitié et la compréhension entre les peuples.

droit et liberté ■ n° 362 ■ octobre 1977

cinéma

une journée particulière

Le film magnifique d'E. Scola est désormais sorti sur les écrans français. L'image des effets du fascisme sur un homme et une femme, victimes à leur manière de l'idéologie machiste de Mussolini, le jour où le « Duce » reçoit à Rome le « Führer ».

accélération punk

Des documents sur le « mouvement » punk et sa musique. On veut bien croire que seule l'insolence de la jeunesse pousse les punks à arborer les signes du nazisme. Cela même accuse et la société qui l'engendre, et ceux qui s'y laissent aller. Pour aujourd'hui, la musique, et pour demain ? (Un film musical de Glassmann)

swastika

Ce qu'il y a de plus mauvais dans le film de Philippe Mora, c'est encore son titre. La croix gammée, symbole même de la barbarie nazie, repris d'ailleurs par tous les nostalgiques de la haine, n'est certainement pas le thème de ce « documentaire » sur la vie privée de Hitler. Ou alors, il s'agit d'une mystification consciente.

Mais sans doute est-ce faire trop d'honneur à l'entreprise. On se doutait que Hitler ne tenait pas sa tasse de thé très différemment du commun des mortels et qu'il lui arrivait d'exprimer des jugements climatologiques d'un intérêt médiocre. Vaguement poseur, dans ces « films de familles », le « führer » ne présente pas un intérêt tel que les foules aient à se

A nouveau un film érotique où l'on se sert de l'image nazie des nazis pour augmenter les frissons sadomasochistes des spectateurs. Une fleur vénéneuse du « libéralisme avancé », par Mark Starr. Inutile de se déranger.



battre pour le voir enfile ses pantoufles. L'affluence provoquée néanmoins par ce montage tient à toutes les ambiguïtés qui tournent autour de l'image fascinante du pouvoir renforcée par l'utilisation « naïve » de films de propagande sur le « bonheur d'être nazi ». La moindre n'est pas la légende de « Hitler, génie du mal ». Au fond, si certains peuvent à partir de là prendre conscience de ce que l'on peut se servir d'un individu médiocre pour un dessein politique, tant mieux. Ceux qui furent victimes du nazisme, ceux qui se battent aujourd'hui contre toutes ses résurgences n'en retireront que des haut-le-cœur, même si l'on a caché le bourreau dans sa robe de chambre. A ne pas voir.

s.s. représailles

L'évasion du criminel de guerre Kappler, le responsable du massacre des Fosses Ardéatines où plus de 300 Italiens trouvèrent la mort, a fait ressortir sur les écrans le film de G.P. Cosmatos, « S.S. Représailles ». Une page d'histoire particulièrement douloureuse et sensible au cœur des Italiens. Il n'est pas mauvais, dans le contexte actuel, de rappeler ce que furent les S.S. et notamment celui qui protège aujourd'hui, les plus hautes autorités de l'Allemagne Fédérale.

l'opium et le bâton

Les militaires français en Algérie hésitent entre la politique « de la main tendue » (l'opium), et celle de la répression (le bâton). Le film d'Ahmed Rachedi n'est peut-être pas un chef-d'œuvre. Il témoigne néanmoins de la lutte d'un peuple et de sa prise de conscience face à l'occupation coloniale.

Ets Aimé GRUMBACH

10, rue Ruffi - 30010 NÎMES
TÉL. : 21.85.77 • TÉLEX : 490763

TISSUS UNIS - IMPRIMÉS - SPORTSWEAR
VENTE GROS EXCLUSIVEMENT

Bureau Paris : **GAMM TEXTILES**
29, rue du Fg. Poissonnière
75009 PARIS TÉLEX : 641534
TÉL. : 770.83.27

ROSEN

CHAUSSURES

251, Rue des Pyrénées - 75020 Paris
636 74-48

BONNETERIE · LAYETTES
CORSETS SUR MESURE

Établissements BERCEPAS

Madame F. WAECHTER

2, rue du Grand Rabbin J. Bloch, 67 HAGUENAU

D. BADACHE

INGENIEUR CHIMISTE

« Produits Chimiques

de **NORMANDIE**
FABRIQUE DE PEINTURES - VERNIS

MASTICS
14 - CAEN-VENOIX
Tél. (31) 81-53-20

elbē

décoration

41, boul. barbès paris 18 - tél. 606.74.52
sièges
ameublement

MAISON FONDÉE EN 1880
CREATIONS et MAQUETTES ORIGINALES

TOUS TRAVAUX
pour l'INDUSTRIE
et le COMMERCE

imprimerie lebhar

35, Rue des 3 Bornes
75011 PARIS
☎ 357-32-31 / 54-75

tiburce

PRÊT A PORTER
FEMMES ET ENFANTS

31, RUE DU MAIL
75002 PARIS

Téléphone 236.38.97 et 260.57.03

case réservée aux
Établissements L.

■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux

livres

les rebelles d'aujourd'hui

Ce bilan sympathique pour les causes exposées dresse ici la carte des « zones de tempêtes » dans le monde entier, sans toutefois envisager toutes les révoltes des « damnés de la terre » tant ils sont nombreux à contester par les armes « l'ordre » brutal de l'impérialisme et des tyrannies locales. F.R.O.L.I.N.A.T. du Tchad, P.O.L.I.S.A.R.I.O. du Sahara, Erythréens du nord de l'ex-empire éthiopien, Guérilleros du Dhofar dressés contre le sultan féodal de Mascate, Djiboutiens alors presque indépendants, Kurdes d'Irak (pourquoi pas les autres aussi d'Irak, de Turquie ?), gens de l'ex-Timor portugais massacrés par les nouveaux occupants indonésiens, Baloutches farouches des confins irano-pakistanaïens, dissidents birmanes innombrables « frappent à la porte de la liberté » devant nous sous la plume chaleureuse de T. Desjardins.

Y.T.

Editions Presses de la Cité.

histoire de l'antisémitisme, l'europe suicidaire

Ce IV^{ème} tome de la monumentale, mais abordable pour le grand public, « Histoire de l'antisémitisme » de Léon Poliakov, continue son exploration profonde et méthodique aux racines d'un mal qui devait culminer avec le Nazisme. Sur quelles idées, quelles théories, quelles images, romanesques ou autres, la vision, du Juif et du Judaïsme ont-elles fait naître ou consolider l'antisémitisme en Russie, en Allemagne, en France, en Grande Bretagne et aux USA ?

Y.T.

Editions Calmann-Lévy

le monde juif

La revue « Le Monde Juif » vient de publier un intéressant supplément sous le titre : La « solution finale de la question juive » et la mythomanie néo-

nazie. Editée sous les auspices du C.R.I.F. (Conseil représentatif des institutions juives de France) cette brochure répond à la scandaleuse propagande néo-nazie, tendant à nier l'existence du génocide et des camps de la mort. Réalisée avec science par Georges Wellers, ce document est précieux pour tous les antiracistes. On peut se le procurer au m.r.a.p.

livres reçus

■ **Le billet vert**, par David Diamant. Ce livre n'est pas « un livre de plus » sur l'antisémitisme des nazis et de leurs émules français, mais un témoignage digne et déchirant sur les camps de concentration de Pithiviers et de Beaune, où, pendant la dernière guerre, antichambres d'Auschwitz et de Tréblinka, les déportés juifs, bientôt rejoints par des résistants et patriotes chrétiens ou athées, attendaient d'être déportés définitivement pour beaucoup, dans les camps de la mort. C'est aussi un chant magnifique sur l'entraide et l'héroïsme que l'on peut rencontrer dans l'univers concentrationnaire.

Editions Renouveau

■ **Les Tziganes**. Ce très bel ouvrage, qui se lit avec un grand plaisir, présente avec bonheur la richesse des cultures et du genre de vie du peuple tzigane errant, envisagé sous l'angle de l'Histoire, de l'ethnologie, du mode de vie, depuis mille ans jusqu'à nos jours. Plus qu'une réhabilitation, le livre de J.P. Clebert est un hommage justifié à l'un des peuples les plus beaux et les plus mal compris de la terre.

Editions Tchou.

■ **Des femmes immigrées parlent**. Un collectif de sociologues solidaires nous livrent ici, enfin, le récit au féminin du vécu des « sans-pouvoirs », immigrées du Maghreb et de l'Europe du Sud. Le drame y est digne, et à l'exil ajoute les handicaps de la féminité dominée. Doublement exploité, ce Tiers-Monde féminin chez nous nous donne une dure leçon sur l'inhumanité totale qui est aussi une facette de notre société.

L'Harmattan/CETIM.



Notre amie, le peintre Sarah Schwartz, a réalisé toute une série de dessins sur les thèmes de la lutte antiraciste : lutte contre l'antisémitisme, contre l'apartheid, contre les discriminations qui touchent les travailleurs immigrés, contre tous les fascismes. Nous reproduisons ici un de ces dessins qui illustre avec force les incendies criminels contre les foyers d'immigrés.

■ **Le mouvement national palestinien**, par Olivier Carré. L'un des meilleurs spécialistes français du conflit israélo-arabe présente ici un choix analysé de textes fondamentaux attestant de la vitalité du fait national palestinien, de la vivacité de sa pensée politique et de la longévité d'une résistance vieille de plus d'un demi-siècle. Du document officiel à la poésie militante, cette anthologie est un document d'étude et de compréhension de base sur le conflit moyen-oriental.

Yves THORAVAL.

Editeur Gallimard.

Regards sur le
cinéma égyptien
d'Yves THORAVAL

146 pages - 35 francs
Éditions de l'Harmattan
18, rue des Quatre-Vents, Paris 6^e

L'Algérie : cultures
et révolution

par Bruno ETIENNE et Yves THORAVAL
Éditions du Seuil

MAISONS RECOMMANDÉES

Pharmacie CHERQUI -
Domaine de l'Annette - 91130 RIS-ORANGIS.

Ets ROZEMBERG -
162, rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 PARIS.

COMPTOIR GÉNÉRAL DES MÉTAUX
11, rue Jean-Pierre Timbaud - 95102 ARGENTEUIL.

Henri NITLICH tailleur -
125, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS.

FABRIQUE DE TRICOTS - Ets MENIL
Bureaux : 103, rue Réaumur - 75003 PARIS
Ateliers : 9, rue de Cléry - 75002 PARIS.



prévenir
vaut
mieux
que
guérir

COMPTOIR DE
FOURNITURES



**BOUTONS
BOUCLES
FERMOIRS
GALONS**

111-113, rue d'Aboukir PARIS TÉL. 260.31.93

**2 RUE DE SÈVRES PARIS 6^e
CARREFOUR DE LA CROIX-ROUGE**

TEL. 222 90.50

stroget

- P R E T A P O R T E R -

HOMME - DAME - ENFANT - BONNETERIE

**DAMIS s. a.
CANAVERAL**

vous habille de la tête aux pieds

105 à 117 cours V.-Hugo - 33000 Bordeaux

TRANSFORMATEURS
SELFS
BOBINAGES DIVERS

CONSTRUCTIONS RADIO-ÉLECTRIQUES

MAXWELL

296, RUE DE ROSNY - 93 - MONTREUIL

TÉL. : 287.75.26

COMIX

SOCIÉTÉ
ANONYME
AU CAP DE
750.000
FRANCS
S. C. P.
18.071-58
P A R I S
R. C. PARIS
81824 57
T É L E X
23094 F

Société Commerciale Internations
18, rue de Toul, 75012 Paris - 346.11-38 +

■ action ■

gros plan

congrès :

votre débat

Droit et liberté a publié dans son numéro de juillet (pages 28-29) un texte adopté par le Bureau National du m.r.a.p. et devant servir à l'ouverture du débat pour la préparation du prochain congrès du m.r.a.p., les 26-27 novembre 1977. Ce débat est maintenant ouvert. Les comités locaux, les militants du Mouvement y prennent part, et invitent tous les antiracistes à faire connaître leurs points de vue, leurs suggestions.

Nous reproduisons ci-après un certain nombre de lettres qui nous sont parvenues, montrant l'intérêt que nos lecteurs attachent aux problèmes soulevés. Lorsque nous l'avons jugé utile, nous avons ajouté quelques observations qui constituent également une contribution au débat.

Sa poursuite intéresse chacun et chaque avis sera utile. Nous comptons bien recevoir encore de nombreuses lettres dans les jours et les semaines qui viennent...

**où sont les foules
motivées ?**

Vous déclarez en parlant du prochain congrès antiraciste : « ... Incontestablement, l'antiracisme est à l'ordre du jour... » Cette phrase, je l'avoue, me laisse pensive, lorsque je pense aux réactions de mon entourage au moment où j'ai décidé de vendre des bons de soutien du m.r.a.p. Personne, ni jeunes ni anciens, ne connaissait cette organisation et même je me suis aperçue que rares étaient les personnes au courant de l'existence d'actions antiracistes.

La plupart des gens ignorent totalement et parfois refusent de croire au regain d'antisémitisme dans le monde et surtout en France, et, phénomène bien plus inquiétant, très peu de personnes ont répondu affirmativement à mes propositions d'information. Je suis Italienne de par mes origines et, à ma demande concernant le m.r.a.p., mes collègues répondaient d'un air étonné : « Mais vous n'êtes pas victime du racisme, pourquoi vous y intéressez ? ».

Où sont les foules motivées, groupées en réaction contre les injustices ? Il semble que dans ma banlieue, elles soient bien timides ! L'information elle-même s'avère très difficile, car derrière ce sigle m.r.a.p., prometteur de paix et de justice, ils sont nombreux ceux qui croient voir se dessiner un parti politique quelconque d'une extrême-gauche préparant la révolution.

Sans doute suis-je pessimiste mais je crains que l'heure ne soit au racisme plutôt, et que seule une minorité s'efforce de réagir.

Mais tous, ne sommes-nous pas sujets au racisme, comme victime mais aussi comme

droit et liberté ■ n° 362 ■ octobre 1977

responsable ? J'ai l'impression que l'on se rassure trop vite sur sa propre conscience. La lutte contre l'injustice doit être de chaque instant et d'abord sur soi pour qu'elle puisse marquer autrui. J'ai bien peur que l'on ne puisse changer l'homme, tentons l'impossible pour se changer soi-même.

Viviane BOGOTTO - 91 Viry-Châtillon



**tout le monde
s'est réjoui**

Au cours de sa dernière rencontre, la section locale du m.r.a.p. a pris position unanimement pour la proposition faite au sujet du changement de titre de notre Mouvement : garder les lettres m.r.a.p., mais en changer le contenu : « **Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples** ».

Tout le monde s'est vraiment réjoui de cette proposition qui, nous le souhaitons vivement, deviendra au prochain congrès une décision.

Francis ANGELLOZ, 74 Annecy.

A BAS LE RACISME

ce n'est pas le moment

Sur la proposition de changer le titre du Mouvement, j'y suis pour ma part résolument hostile : ce n'est pas en effet au moment où l'antisémitisme se montre, en France, plus virulent que jamais que nous pouvons donner l'apparence — quand même ce ne serait en effet qu'une apparence — de nous en désintéresser, et, du même coup, d'abandonner la lutte contre ce fléau renaissant.

Et voici quelques autres remarques — moins importantes à mes yeux — sur un autre passage du document.

Il ne me semble pas que nous ayons qualité — en tant que mouvement antiraciste — pour nous prononcer sur la « politique d'au-térité » du gouvernement; nous sommes, par contre, tout à fait dans notre rôle en nous élevant contre « les agressions et les crimes impunis » ou encore contre les « expulsions » arbitraires, les « rafles au faciès » etc... dont les travailleurs immigrés sont quotidiennement victimes; **mais non pas** contre « les mesures gouvernementales d'incitation au départ des immigrés » dont il faudrait montrer, pour pouvoir les condamner valablement 1° que ce sont des mesures racistes; 2° qu'elles sont contraires à l'intérêt national, dont se réclame le gouvernement.

Marc-André BLOCH 92 - Boulogne.

pas de choix partisans

Dans la première partie consacrée à l'analyse de la montée du racisme en France (et dans le monde) il y a un point que vous avez oublié et qui me paraît être quand même d'une assez grande importance : les pays d'Europe occidentale et les U.S.A. sont les seuls pays qui n'ont pas appliqué le boycott économique envers l'Afrique du Sud, la France allant un peu plus loin dans son hypocrisie en vendant des armes à ce pays-là et en favorisant (même si elle s'en défend) avec la R.F.A. et les U.S.A. son accession au stade de puissance atomique — bien que le gouvernement d'Afrique du Sud l'ait démenti, ce qui ne prend pas. La France est le premier pays fournisseur d'armes au pays de l'apartheid (...)

Vous parlez dans la deuxième partie de nous définir politiquement en vue d'apporter notre soutien à tel ou tel parti lors des prochaines élections législatives de 1978. Je ne suis pas d'accord sur ce point-là pour diverses raisons.

La première est que ça ne peut absolument rien changer au résultat des élections à cause justement de la deuxième raison qui est la suivante : à partir du moment où on se bat pour faire disparaître le racisme, on est motivé pour améliorer la vie de ceux qui meurent dans la misère victimes de personnes qui n'ont aucun remords à rouler en Rolls, à se vautrer

dans le luxe, à faire réprimer les manifestations sur les grands sentiments et à imposer une morale aux autres qu'eux ne respectent pas. Quelqu'un qui se bat contre le racisme sait donc déjà à qui il va donner sa voix.

Troisième raison : si vous vous définissez politiquement vous risquez de perdre les adhésions de ceux qui ne partagent pas vos opinions. Et c'est très important de ne perdre aucune adhésion dans les temps qui courent. Je crois même qu'il faut tout faire pour accueillir tous ceux qui sont d'horizons politiques différents. (...) C'est d'ailleurs ce que vous dites

dans la troisième partie consacrée à l'élargissement du m.r.a.p.

Dans la quatrième partie, vous évoquez la possibilité de changer le titre du m.r.a.p. C'est un problème que je ne me serais jamais posé. Pourquoi changer le titre ? Vous le trouvez trop long ? trop court ? Ne trouverez-vous pas que c'est du chipotage que de vouloir changer un mot par un autre ? Personnellement, je le trouve bien comme il est d'autant plus que « pour la Paix » ça évoque déjà l'amitié entre les peuples. Non ?

Patrice PLANE - 75 Paris

n.d.l.r.

Cette lettre appelle bien des observations. Le document publié dans *droit et liberté* de juillet avait pour but d'analyser essentiellement les données du racisme en France. Bien entendu, le m.r.a.p. combat le racisme partout où il se manifeste, dans quelque pays et sous quelque régime que ce soit et le Congrès aura à en débattre. En particulier, l'apartheid est l'un des problèmes qui réclament de nous une action résolue.

Notre correspondant fait erreur lorsqu'il affirme que nous souhaiterions « nous définir politiquement en vue d'apporter notre soutien à tel ou tel parti lors des prochaines élections législatives ». Le document publié disait notamment ceci :

« Le m.r.a.p., dans le respect de sa vocation pluraliste, ne saurait exprimer des positions politiques partiales. Cependant, il n'est nullement indifférent aux orientations et aux réalisations des pouvoirs publics au regard des questions bien déterminées qui le concernent. Or, dans la longue période pré-électorale que

tout à fait satisfaisant

Depuis la parution du n° 359 de *droit et liberté*, je veux vous écrire sur un point en préparation du Congrès. C'est le changement de nom de notre Mouvement.

J'approuve tout à fait la proposition : « *Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples* ».

Au dossier, permettez-moi d'apporter mes arguments personnels.

Quand dès, ou peu après sa création, je crois, j'ai adhéré au m.r.a.p., j'avais hésité entre la LICA et le m.r.a.p.

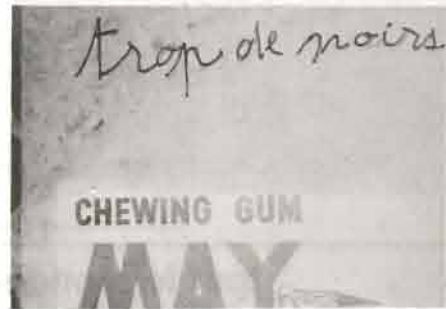
Le « I » de la LICA me plaisait, et je craignait le m.r.a.p. trop replié sur la France.

Mais bien qu'étant « de pure race juive » (selon l'expression nazie), déjà j'étais contre la restriction au seul « antisémitisme » et pour le « contre le racisme ».

Votre proposition, élargissant l'objectif annoncé du Mouvement (en fait déjà assuré) et ne supprimant rien (comme vous l'écrivez à peu près, « antiracisme » englobe « anti-

connaît notre pays, les mesures à prendre pour un avenir meilleur font l'objet de controverses, de débats et d'engagements. Pourquoi le m.r.a.p. ne profiterait-il pas de cette circonstance pour définir, lui aussi, avec clarté et réalisme, comment il concevrait une France véritablement fraternelle, traduisant dans la vie les aspirations les plus généreuses de son peuple, amie sûre de tous les hommes qui luttent pour la liberté et l'égalité ? »...

En exprimant notre conception d'une France véritablement antiraciste, nous entendons amener l'opinion française à réfléchir sur ce problème au moment où se décide l'avenir du pays. A chacun d'obtenir du parti avec lequel il sympathise des prises de position et une action dans ce sens. Il n'est nullement question pour nous de proposer un choix électoral, et ce d'autant plus que, dans notre Mouvement, des adhérents de tendances très diverses se retrouvent et luttent avec un égal dévouement par-delà leurs divergences politiques.



antisémitisme ») me semble tout à fait satisfaisante.

J'ajoute que, quand je fais connaître le m.r.a.p., je me heurte parfois à un : « c'est bien compliqué : contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix »... Quelqu'un m'a dit « le mouvement est-il contre la paix ? » Cette ambiguïté serait ainsi levée. Et ici encore « l'amitié entre les peuples » englobe « la paix ».

Dr. Denise BRILLE 75 - Paris.

c'est malsain

Je me suis toujours demandé pourquoi votre nom ajoute « antisémitisme » : « racisme » ne suffit pas ?

C'est malsain comme nom. Cela veut dire que la « peau » d'un Juif n'est pas la même que celle d'un Noir.

Votre nom est déjà raciste lui-même. Inquietant non ?

Noël SIMONET - 75 Paris.

ajouter...

Un mot seulement sur un point de détail de l'excellent avant-rapport publié dans *droit et liberté*.

Ne faudrait-il pas - puisque nous devons penser à tout - ajouter aux forces qui agissent contre le racisme les artistes, les gens du spectacle, les (des) écrivains, journalistes, etc...

Roger MARIA, 75 Paris.

complet, connu et honoré

Je me permets de vous donner l'opinion de mon organisation - section française - et de moi-même, au sujet d'un éventuel changement de titre - ou de signification du sigle.

Je pense - nous pensons - que vous avez l'honneur d'avoir un titre précis et complet, connu et honoré depuis longtemps. Toute modification serait considérée comme un changement d'orientation de votre organisation. Tout mot abandonné serait considéré - même si c'est faux - comme l'abandon d'une cause, ce qui serait très grave.

Yvonne SEE - 75 Paris
Secrétaire Générale de la
Ligue Internationale de Femmes pour la
Paix et la Liberté.

n'est-ce pas provoquer

Autant j'apprécie votre action contre le racisme, autant je suis gêné par l'importance que vous donnez à la lutte contre les résurgences du nazisme.

Personnellement, quand je présentais le Mouvement et son journal, je disais toujours : « Mouvement contre le Racisme et pour la Paix ».

Dire : « contre l'antisémitisme » me paraissait superflu, car ce n'est qu'une forme de racisme parmi d'autres (aussi odieuse que l'anti-arabisme par exemple). Je m'interroge amicalement : vos pires ennemis étant des nazis, n'est-ce pas les provoquer encore plus



en leur donnant tant d'importance (de publicité en quelque sorte ?).

Ci-joint un petit chèque pour réparer leurs dégâts.

Père Etienne GAUJOUR - 75 Paris.

n.d.l.r.

Un mot sur le nazisme : il a été le support et l'expression à la fois de l'antisémitisme pendant une période particulièrement cruelle de l'histoire récente. C'est pourquoi sa réapparition nous préoccupe beaucoup. D'ailleurs le « groupe Peiper » qui multiplie les agressions contre le m.r.a.p. et ses dirigeants se réclame ouvertement du nazisme, cela dans un climat où l'on tente d'amoindrir les crimes hitlériens par tous les moyens possibles. La vigilance en la matière est un aspect de notre combat contre tous les racismes pour le présent et l'avenir.

PRESIDENT : Pierre PARAF;
VICE-PRESIDENTS : Charles PALANT, Abbé Jean PIHAN, M^e George PAU-LANGEVIN, Dr François GREMY;
SECRETARE GENERAL : Albert LEVY;
COMITE D'HONNEUR : Henri ALLEG, Georges AURIC, Robert BALLANGER, Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CESAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Pierre COT, Louis DAQUIN, Alain DECAUX, Hubert DESCHAMPS, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Henri FAURE, Jean FERRAT, Max-Pol FOUCHET, Jean HIERNAUX, Pierre JOXE, Alfred KASTLER, Jean LACOUTURE, Gérard LYON-CAEN, Jacques MADAULE, Albert MEMMI, Robert MERLE, Théodore MONOD, Henri NOGUERES, Etienne NOUVEAU, Jean PICART LE DOUX, Emile POLLAK, Marcel PRENANT, Alain RESNAIS, Monseigneur Guy RIOBE, Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, Jean-Paul SARTRE, Laurent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Jean SURET-CANALE, Alain TERRENOIRE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VERCORS, Jacqueline VICTOR-BRAUNER, Docteur Pierre WERTHEIMER, Bernard ZEHRFUSS.

Bâtonnier Paul ARRIGHI, Robert ATTULY, Vincent AURIOL, Docteur Jean DALSAGE, Georges DUHAMEL, Yves FARGE, Francisque GAY, Jacques HADAMARD, Georges HUISMAN, Jules ISAAC, Frédéric JOLIOT-CURIE, Henri LAUGIER, Jean LURCAT, René MAHEU, André MAUROIS, Darius MILHAUD, Françoise ROSAY, Marc SANGNIER, André SPIRE, Chanoine Jean VIOLLET.

une rentrée active



Les comités du m.r.a.p. de la région parisienne ont tenu un stand, cette année encore à la fête de « L'Humanité ». Ce stand a suscité un intérêt sans précédent de la part du nombreux public qui s'y est informé sur l'action du Mouvement. Les comités locaux du m.r.a.p.

ont également été présents à de nombreuses fêtes au courant de l'été à travers la France, organisées par diverses formations politiques, les syndicats, des amicales laïques, des associations confessionnelles, etc...

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix

J'adhère au m.r.a.p. ■
Je m'abonne à droit et liberté ■



Nom (en capitale)

Prénom âge

Profession

Adresse

Code postal Ville

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 30 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du M.R.A.P.

Abonnement d'un an à DROIT et LIBERTE (50 F). Abonnement de soutien (100 F). Etranger (75 F). C.C.P. 9239-81 Paris ■ Rayer la mention inutile.

mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (m.r.a.p.)
120, rue saint-denis - paris (2^e) - tél. : 233.09.57 - c.c.p. : 14-825-85 paris

**FABRIQUE
D'IMPERMEABLES**

SPORTSWEAR

IMPER - EPEL

Société Anonyme au Capital de 100.000 Francs



10, RUE DES FILLES DU CALVAIRE
75003 PARIS

☎ 607.39.33
/ 887.24.06

Métro : FILLES DU CALVAIRE

cadre réservée aux
Établissements R.B.

CHAPEAUX ET SALOPETTES POUR
ENFANTS

feldmann

17, rue du Bourg Tibourg Tél. : 272 26-56
75004 PARIS 887 64-18

Jane d'Arcy

Couture « Prêt à Porter »

Sélection des plus beaux modèles
22, rue de Poissy - St Germain-en-Laye
Tél. : 963-20-11

Case réservée
à la SOCIÉTÉ F.A.P.

**MARED
ARIS**

MANTEAUX - TAILLEURS - ROBES
MAISON DE COUTURE EN GROS 107, RUE REAUMUR, 75002 PARIS
Téléphone : 231.13.10 +

ARTICLES - CADEAUX GROS
MAROQUINERIE 1/2 GROS
SERVIETTES - PORTE-DOCUMENTS

MICHELER

Société Anonyme au Capital de 200.000 Francs
70, RUE DU TEMPLE, 75003 PARIS

Tél. : 887.72-11

flash

■ Le m.r.a.p. était représenté par Robert Pac, membre du Conseil National, Rose Michalowitz et Simone Novat à la Conférence internationale des Organisations Non-Gouvernementales auprès de l'O.N.U., consacrée aux discriminations à l'égard des populations indigènes dans les Amériques, et qui s'est déroulée à Genève du 20 au 24 septembre. Un compte-rendu en sera publié dans notre prochain numéro.

■ Un séminaire sur l'aide militaire des pays occidentaux à l'Afrique du Sud a eu lieu les 27 - 28 septembre à Amsterdam, à l'initiative du Mouvement anti-apartheid des Pays-Bas. Jean-Louis Sagot-Duvaurox, membre du Bureau National, y a pris part au nom du m.r.a.p.

■ A la suite de l'incendie criminel du foyer d'immigrés de la rue Sedaine, à Paris, le m.r.a.p. est intervenu auprès des pouvoirs publics. Le comité du 11^e arrondissement a rendu visite aux résidents du foyer et aux blessés hospitalisés; il a diffusé un tract pour informer la population et organisé une collecte.

■ Un débat, avec projection de films sur l'apartheid (« La dernière tombe à Dimbaza »,

« Frontline ») a été animé par Albert Lévy, secrétaire général du m.r.a.p., invité le 29 septembre par les Clubs UNESCO de Nantes.

■ Les comités du m.r.a.p. du Loiret et du Gard ont protesté contre la venue dans ces départements de délégations officielles du gouvernement sud-africain dans le cadre des échanges économiques avec la France.

Rectificatif : Nous avons omis dans le dernier numéro, de signaler l'auteur de la photo représentant le colloque juridique sur la loi de 1972 (P. 21). Il s'agit de M. Zelter. Nous lui présentons ici nos excuses.

carnet

naissance

■ Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de **Xavier-Manfred**, fils de M. et Mme **Maurand**, et petit-fils de nos amis Mes **Manfred et Marie-Louise Imerglik**. Nos félicitations et nos vœux cordiaux aux heureux parents et grands-parents.

deuil

■ La mort de **Jean Rostand** a donné lieu à de nombreuses chroniques évoquant l'œuvre scientifique et les ouvrages du célèbre acadé-

micien. Nous voulons souligner en outre son militantisme en faveur de la paix, et son soutien à la lutte antiraciste. A diverses reprises, il s'était associé à des initiatives du m.r.a.p., et il avait collaboré à *droit et liberté*. Il était membre du jury du Prix Fraternité, fondé par notre Mouvement. Aussi conserverons-nous de lui le souvenir, à la fois d'un grand esprit et d'un cœur généreux.

■ Nous avons appris avec tristesse la mort de l'écrivain **Claude Paris**, proche ami du m.r.a.p. et de notre revue. Il avait publié notamment un recueil de nouvelles « *La Diane normande* » et de nombreux recueils de poésie : « *Les enfants poètes* », « *A ma mesure d'homme* », « *Voyages insolites* ». Que sa famille trouve ici l'expression de nos sincères condoléances.

**à l'occasion du congrès
soirée théâtrale**

le vendredi 25 novembre

à 20 h 45

Salle Cadet-Lafayette
16, rue Cadet - Paris 9^e

~ dreyfus ~

par le théâtre juif de lorraine

JNS 3



46, Chaussée d'Antin - Paris
Tél. : 744 20-18 - 874 67-55

PRET A PORTER

P.A.P. LISE

☎ 887.85.21

63, Rue Charlot
75003 PARIS

fourrures "AU RENARD BLEU"

prix spéciaux aux lecteurs de "droit et liberté"

SERVICE
APRÈS-
VENTE

68, avenue des Gobelins
75013 PARIS
Téléphone 331.16.85

DJEHA

Notre ami Djéha fait connaissance avec les conditions de travail très particulières d'un immigré sans papiers!

par SALADIN

